

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-
De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. DENIS BOURRET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3
DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC
PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 23 mai 2013 à 13 h 30
Hôtel Universel
Salle Universel B
2300, chemin Ste-Foy
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MAI 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme JOHANNE ELSENER..... 6
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme HAMIDA HASSEIN-BEY..... 53
QUESTIONS DE LA COMMISSION 60
Mme JOHANNE ELSENER..... 66

**SÉANCE DU 23 MAI 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec.

10

Bienvenue aussi aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet.

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Plante.

15

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je n'ai pas été en mesure de le faire avant le début de la séance, les documents sont avec moi, je comptais le faire à la pause.

20

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous nous mentionner ce que vous allez déposer?

25

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Tout à fait. Donc je vais déposer une répartition des types de superficie, une répartition par types de superficie du projet qu'on vous a présentée hier, donc on a préparé ça.

30

Une lettre de Pêches et Océans Canada sur la question de l'empiètement, donc la confirmation de l'acceptation de l'empiètement proposé dans le projet.

Je vais déposer également un document avec les précédents du bassin et du miroir d'eau qu'on vous a présentés hier, donc il y a un extrait de la présentation.

35

Nous allons déposer plus tard aussi aujourd'hui, soit à la pause ou dans le courant de la journée, le plan montrant le relevé des arbres.

40 J'ai aussi déposé la présentation que nous avons faite hier soir, la présentation du promoteur, et une lettre de la présidente de la Commission de la capitale nationale sur l'estimation détaillée demandée par la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

45 Parfait.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

50 Et en complément, je sais pas si c'est le moment, d'information, hier on avait discuté une question des mesures qu'on allait prendre pour le marais, de déposer un document.

J'ai validé ce qu'on avait, puis dans le fond, la référence que je ferais, c'est que dans l'étude d'impact à la section 3.1.9 du document, du premier document d'étude d'impact où là, on a vraiment l'information détaillée sur à peu près cinq (5) pages, donc c'est vraiment ce qu'on a de plus détaillé, c'est ça, donc je le redépose pas, elle a déjà été déposée.

55 Ensuite, on avait eu hier une question concernant les coûts d'entretien du projet. J'ai une information à donner à cet égard-là.

60 Dans le fond, lors de la préparation du dossier d'affaires initial du projet, on a estimé les coûts d'exploitation, donc pas nécessairement les coûts d'entretien, les coûts d'exploitation au sens large qui comprennent, bon par exemple, les taxes municipales, les frais d'entretien, le personnel affecté, donc ce serait d'environ un point cinq million de dollars (1,5 M\$) par année pour le projet.

65 Ensuite, j'ai un dernier complément. On a parlé hier de coupe d'arbres, puis on a un relevé, le relevé des arbres existants qu'on va déposer. Donc à titre informatif, on a, à l'intérieur des limites du projet, il y a deux cent quarante et un (241) arbres existants.

70 Parmi ces deux cent quarante et un (241), on a répertorié quarante-sept (47) arbres qui présentent peu d'intérêt ou qui sont malades, soixante-cinq (65) qui présentent un intérêt et qui pourront être retransplantés à l'intérieur du projet. On conserve quatre-vingt-huit (88) arbres et on en coupe quarante et un (41).

75 Et aussi, on va planter mille vingt (1020) nouveaux arbres à l'intérieur du projet.

Ça termine mes informations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

80

Alors ça complète les documents, merci.

Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés ou qui vont être déposés cet après-midi? Oui madame Auger.

85

PAR Mme ISABELLE AUGER:

90

Oui. Alors vous m'avez demandé hier de déposer le bilan pour les années de suivi, la qualité de l'eau du fleuve pour la baignade. Il n'existe pas de bilan en tant que tel, c'est des rapports annuels.

95

Donc j'ai déposé la liste des rapports de qualité bactériologiques de sites potentiels de baignade dans le Saint-Laurent. C'est les rapports annuels qui couvrent les années 1999 à 2009. Ils sont disponibles sur notre site Internet, donc j'ai ajouté le lien aussi.

Et j'ai également déposé un document qui s'appelle "Fleuve Saint-Laurent été 2009, qualité bactériologique de sites potentiels de baignade". À l'intérieur de ce document-là, on vous présente un léger bilan, c'est très court, sur justement l'évolution de la qualité de 2003 à 2009.

100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci. La Ville de Québec, monsieur Murphy?

105

PAR M. PETER MURPHY:

Oui. Suite à la séance d'hier soir, on a produit des copies de l'étude de faisabilité pour le lien mécanique entre le bas de la côte de Sillery puis l'église Saint-Michel.

110

Également, on a préparé un résumé des objectifs de planification pour le littoral ouest, tels que prévus dans le Plan directeur d'aménagement et de développement.

Puis d'ici demain, on va déposer des études, des tests d'eau pour le secteur de la baie de Beauport et les autres secteurs également.

115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci. Monsieur Saulnier?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

120

Aucun document.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125

Ça va, oui. Monsieur Langlois?

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

130

En fait, madame la Présidente, c'était en suivi d'une réponse qui était restée en suspens. Je sais pas, est-ce que c'est le moment?

PAR LA PRÉSIDENTE:

135

Oui, c'est parfait.

PAR M. CLAUDE LANGLOIS:

140

Donc en fait, c'est la question de savoir le moment où est-ce que le promoteur devrait déposer son projet pour analyse de conformité au Plan métropolitain d'aménagement. Il y avait un petit questionnaire à ce niveau-là.

145

Bon, bien que ce soit pas un avis juridique que je dépose à la Commission aujourd'hui, nous, après consultation de mes collègues, on croit que ce moment-là serait le même que celui du dépôt auprès du gouvernement ou enfin, du ministère du Développement durable, concernant le certificat d'autorisation, donc l'émission du certificat.

Donc de façon concordante, le document serait déposé auprès de la Communauté métropolitaine pour analyse de conformité au PMAD.

150

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

155

À la Ville, est-ce que vous avez une réponse à cette question-là qu'on vous avait également posée?

PAR M. PETER MURPHY:

On n'a pas la réponse à ce moment-ci, on va vérifier.

160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, on va attendre votre réponse.

165

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Madame la Présidente, il y avait une question hier soir qui était restée en suspens concernant le Canadien National qui était l'estimation des coûts de la reconfiguration de la voie ferrée.

170

Alors comme je le mentionnais hier soir, le montant qui a été montré hier soir, qui était de quatre point un millions (4,1 M\$), si ma mémoire est bonne, donc ne provient pas du CN. Bien que nous soyons toujours en discussion avec le promoteur, nous n'avons pas encore vu de plan final détaillé du tracé de la nouvelle voie ferrée, alors pour cette raison, il est très difficile pour nous de pouvoir fournir une estimation des coûts.

175

Et, monsieur Bourret, vous m'aviez demandé un prix unitaire. Donc encore pour la même raison, étant donné qu'on n'a pas de plan final du nouveau tracé, et qu'il y a tout un ensemble de facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte, notamment la présence de courbes, degrés d'inclinaison, etc., je suis pas en mesure non plus de vous fournir un prix unitaire.

180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci.

185

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

J'ai fait un oubli, si vous permettez! En fait, je vais déposer aussi un autre document qui s'appelle "Protégeons les plans d'eau du Québec" qui est un guide à l'usage des plaisanciers produit par Transports Canada et dans lequel, parce qu'on a parlé hier de la valve je sais plus trop quoi, mais qui interdit le rejet dans le fleuve, donc je dépose ça, ça vient pas de nous, mais c'est une information qu'on a retrouvée.

190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est très apprécié, merci beaucoup.

195

Alors je signale que le registre est ouvert pour vous inscrire pour poser vos questions.

200 Et aussi, si vous avez l'intention de présenter un mémoire lors de la deuxième partie de l'audience, s'il vous plaît avisez la coordonnatrice de la Commission, madame Marie-Josée Harvey qui est à l'arrière de la salle.

205 Donc avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique! D'abord, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et par après, vous pouvez retourner vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions relatives au projet.

Toutes les questions et les réponses devront m'être adressées directement.

210 Et enfin, je vous rappelle bien sûr qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ceci, afin d'assurer un débat serein et respectueux comme nous avons eu hier soir.

215

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOHANNE ELSENER**

PAR LA PRÉSIDENTE:

220

Donc j'invite maintenant à l'avant madame Johanne Elsener.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

225

Bonjour madame Parent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

230

Bonjour madame Elsener.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

235

Écoutez, ma première question porte sur les égouts. Quand on lit les informations sur le projet de la CCNQ, on peut y lire qu'il s'agit aussi d'une reconstruction à neuf des réseaux d'égouts et d'aqueduc, pluvial, entre la côte de Sillery et l'entrée ouest de la marina.

240 Hier, on a parlé des émissaires d'eaux pluviales dans le fleuve et sur la carte qu'on nous a présentée, on n'a parlé que d'émissaires, si vous voulez, qui sont situés près de la marina de Sillery alors que sur une carte que j'avais obtenue par accès à l'information il y a environ un mois, il y a un autre émissaire qui n'a pas été mentionné qui est qualifié ici d'émissaire 1 qui est au pied de la côte de Sillery.

245 Alors je voulais savoir si c'était un oubli hier, si la carte que j'ai ici est pas exacte, enfin c'est une carte qui était incluse dans l'appel d'offres pour la réfection de la côte de Sillery qui s'est terminée le 9 avril.

Alors j'imagine que cet émissaire est projeté ou existe déjà, c'est ce que j'aimerais obtenir comme information.

250 Je voudrais savoir si l'évaluation des eaux pluviales a été évaluée selon les besoins actuels ou l'évaluation des eaux pluviales a été évaluée selon les besoins futurs?

255 On sait que quand on lit les projections, si vous voulez, des impacts des changements climatiques, qu'il va y avoir plus de pluie ici à Québec dans les prochaines années, et on sait aussi que la Ville de Québec projette des développements immobiliers sur les grands domaines de Sillery. On le voit sur cette carte-ci.

260 Donc il va y avoir une imperméabilisation de ces terrains-là qui sont situés juste en haut de la falaise, donc il devrait y avoir, si vous voulez, un besoin accru d'évacuation des eaux pluviales.

Je voudrais savoir si, un, l'émissaire qui est projeté sur la carte existe réellement ou est projeté et si deux, on a calculé les besoins futurs et si, trois, quel est l'impact à long terme sur le taux de coliformes dans le fleuve pour favoriser la baignade ou pas?

265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Cette carte-là, madame Elsener, elle est produite par la Ville de Québec?

270 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Elle est produite par la Ville de Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 Donc je vais aller du côté de la Ville de Québec pour confirmer d'abord l'exactitude de la carte.

PAR M. PETER MURPHY:

On va demander à monsieur Parent de répondre à cette question.

280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que le promoteur a cette carte-là, non? Vous avez pas la carte, on peut pas afficher la carte. Peut-être juste afficher une carte du site et on pourra situer!

285

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Une carte du plan d'ensemble.

290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour la deuxième question, à savoir si le calcul tient compte du volume actuel ou du volume projeté, c'est peut-être un petit peu en dehors du dossier du présent projet.

295

Par contre, on va vérifier au niveau des rejets qui sont prévus, qui est votre troisième question.

PAR M. MANUEL PARENT:

300

Donc je présume que l'émissaire qu'on parle effectivement, on n'en a pas parlé hier, c'est un émissaire qui est beaucoup plus à l'ouest du projet, donc on pourrait dire au pied de la côte de Sillery ou dans le prolongement de la côte de Sillery, je dirais, je sais pas comment le nommer, entre les deux (2) quais. Hier, on voyait une image d'un quai avec l'église, oui c'est ça, OK, exact.

305

Donc cette conduite-là est existante en ce moment. Elle collecte les eaux pluviales de la côte de Sillery, si je me trompe pas, et peut-être une petite partie du secteur à l'ouest du bas de la côte.

310

Donc oui, c'est un émissaire existant, donc ça ramasse les bassins versants existants.

315

Et le projet de réfection de la côte de Sillery a pour objectif de donner la capacité avec les nouvelles normes de conception qui incluent le climat futur effectivement. Il y a une étude en ce moment à ce niveau-là pour justement déterminer le dimensionnement final, mais on a des ordres de grandeur, des ordres de coûts, etc., etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc cet émissaire-là va rester?

320 **PAR M. MANUEL PARENT:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

325

Je pense que c'est pas ça qu'on avait compris hier. On avait compris qu'il y avait deux (2) émissaires à l'ouest qui étaient éliminés et qu'il en restait un à l'est du Club de yacht?

PAR M. MANUEL PARENT:

330

Oui, c'est comme si on divise le projet un peu en deux (2), là.

C'est que la phase 5 de l'assainissement des eaux, telle qu'on la définit à la Ville de Québec, c'est vraiment les trois (3) émissaires qu'on a parlé hier.

335

Là aujourd'hui, on parle de la côte de Sillery, oui, il y a un impact sur le projet, mais pour nous, c'est un autre projet qui est la réfection de la côte, qui inclut aussi l'assainissement des eaux.

Ce qu'il y a à savoir, c'est qu'il y a aussi un ouvrage de régulation, donc un ouvrage de surverse près de la rue Cardinal-Persico proche de l'église, et puis il y a une petite conduite réservoir de rétention qui est prévue à côté de l'église.

340

On parle, de mémoire, environ deux cent cinquante (250 m) ou trois cents mètres (300 m) cubes, pour rencontrer encore une fois les exigences environnementales qu'on a discutées hier qui sont émises par le MDDEFP.

345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc cet émissaire-là va être en fonction à chaque fois qu'il va y avoir une pluie ou est-ce que c'est quelque chose exceptionnel une fois par deux (2) mois ou une fois par deux (2) ans?

350

PAR M. MANUEL PARENT:

En fait, il faut distinguer les émissaires pluviaux des trop-pleins qui sont, en bout de ligne, la même conduite, mais qui ont deux (2) fonctions complètement différentes.

355

360 Si on élimine la partie trop-plein, donc la partie que je vais appeler eaux usées, on parle, en pluvial pur, bien effectivement, c'est le rôle de l'émissaire à chaque fois qu'il y a une pluie, de drainer les eaux de surface, donc les stationnements, les rues, ce qui tombe sur les arbres, les gazons, etc., etc. Donc c'est normal qu'on doit évacuer cette eau-là.

Donc le but de l'émissaire pluvial, c'est, on va dire, à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) ça.

365 Par contre, on a aussi, en amont des réseaux d'égouts unitaires, donc on mélange les eaux usées avec les eaux de pluie ou pseudo-sanitaires qui est une autre variante, mais qui est le même principe. C'est-à-dire qu'on a besoin de faire de la rétention pour diminuer le nombre de débordements.

370 À cet endroit-là, on n'est pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

375 Est-ce que je peux vous arrêter! Est-ce que j'ai bien compris, donc dans le secteur de Sillery, les égouts sont combinés, pluvial et sanitaire?

PAR M. MANUEL PARENT:

380 Si vous voulez, j'ai une petite présentation d'une dizaine de diapositives qui explique la différence entre les différents réseaux d'égouts, comment fonctionnent les réservoirs, à quoi ça sert, etc.

On pourrait peut-être prendre cinq-dix (5-10) minutes pour vous l'expliquer, parce que c'est peut-être plus facile, plus visuel.

385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, la question provient de madame Elsener, ce serait utile pour la compréhension?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

390 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

395 Bon d'accord. Étant donné que j'ai pas beaucoup de noms sur mon registre, on va vous permettre de clarifier cette situation-là puis nous donner toute l'information.

Ce dont il parle, c'est l'égout auquel vous référez sur votre plan.

400 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Oui, exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

405 Parfait.

PAR M. MANUEL PARENT:

410 Donc un petit résumé sur le sommaire du contrôle des débordements, on peut passer à la prochaine diapositive!

415 Donc en résumé, il y a trois (3) types de réseaux d'égouts. On va commencer par le premier en haut à gauche qu'on appelle réseau unitaire ou combiné. C'est pas compliqué, toutes les eaux sont véhiculées dans la même conduite.

420 Alors prenons la conduite rouge, les eaux usées, donc ce qui vient de la maison autrement dit, les lavabos, les toilettes, les douches, les lave-vaisselle, etc. Et on a en bleu les eaux de pluie, donc les gouttières qui devraient pas être raccordées normalement mais qui peuvent l'être ou qui vont ruisseler en surface, aller vers les puisards de rue, et toute l'eau qui coule dans les rues va dans les puisards, et ces puisards-là sont raccordés à une conduite souterraine qui est la conduite rouge. Donc on parle de la même conduite, c'est pour ça qu'on appelle ça unitaire ou combiné.

425 En orange, ce qu'on voit, c'est que normalement, les eaux usées vont s'en aller vers l'usine d'épuration, mais étant donné la non-capacité des réseaux à prendre l'ensemble des eaux de pluie, il faut faire des trop-pleins.

430 Donc en orange vers le haut, dans ce cas-là c'est écrit rivière Saint-Charles, c'est un exemple qui avait été fait pour un autre projet, donc on voit qu'il faut faire une sortie, puis la sortie, c'est les cours d'eau. Donc on parle de l'eau mélangée qui, en temps de pluie, selon certaines normes, selon certaines fréquences, va déborder.

435 À droite, on a en haut le réseau pseudo. C'est une variante où les bâtiments sont raccordés
au réseau d'eaux usées. Donc là, c'est un exemple de toit en pente, je répète que les gouttières
ne devraient pas être raccordées, mais ça arrive qu'elles le sont, il y a les drains de fondation qui le
sont et surtout, lorsqu'on a une toiture plate, le drain central va s'en aller dans l'entrée de service
de la résidence, du bâtiment, dans un seul tuyau.

440 Donc il y a une seule entrée de service par bâtiment, tandis que les eaux de pluie qui
tombent dans la rue ou qui ruissellent vers la rue sur les terrains, elle est complètement
indépendante de ce réseau-là.

445 Et on voit en haut à droite la conduite en bleu, donc les eaux s'en vont vers les cours d'eau,
peu importe le cours d'eau, que ce soit la rivière Saint-Charles, Cap Rouge, Beauport, le fleuve,
etc.

Et on a les nouveaux réseaux depuis 1980 environ, avec la nouvelle réglementation du
MDDEFP, qui exige des réseaux entièrement séparés.

450 Donc ces réseaux-là n'ont pas de trop-plein, parce que seulement les eaux usées s'en vont
dans la conduite rouge qui finit par se ramasser à la station d'épuration.

455 On va passer à la prochaine diapo! Donc on voit en bleu, c'est les réseaux unitaires. Donc
c'est les réseaux à cent pour cent (100 %), on ramasse toutes les eaux de ruissellement et toutes
les eaux usées. Donc on voit que c'est principalement concentré dans le Vieux-Québec, le Vieux-
Beauport et une partie de Sainte-Foy et Sillery.

460 On peut passer à l'autre diapo! Le réseau pseudo-séparé, donc un peu le mélange hybride,
si on veut. C'est que les maisons n'ont pas deux (2) sorties, deux (2) entrées qu'on appelle entrée
de service, donc on ramasse une partie de ces eaux pluviales là, mais le gros des eaux pluviales
étant généré par le ruissellement de surface, on a un réseau pluvial séparé qui va faire la majorité
du travail.

465 Une autre diapo! Donc là, on tombe dans les réseaux séparés, donc les réseaux plus
récents. On parle d'à peu près vingt-trois pour cent (23 %) du réseau.

470 On peut passer à l'autre diapo! Donc si on l'explique! Le réseau unitaire normal, ça, je dirais
que c'est la partie est du projet, donc les trois (3) régulateurs qu'on a parlé hier, les trois (3)
émissaires sont un peu de cette façon-là.

Donc on a un seul égout, donc l'eau usée.

475 On peut changer de diapo! On voit qu'en temps de pluie, oups, on rentre par les puisards. On a un mélange des eaux. Donc la capacité des conduites va faire en sorte qu'on va se rendre à l'usine d'épuration, on va traiter ces eaux-là et quand il n'y a plus de capacité, alors on déborde à la rivière, et c'est là qu'on a une contamination, ou au fleuve.

480 On voit en note qu'il y a environ des pluies de quatre millimètres (4 mm) qui vont suffire, et même des fois moins, pour faire déborder les égouts des réseaux unitaires. C'est les normes de l'époque.

485 Donc hier, on parlait de cinquante-soixante (50-60), ça peut être soixante-dix (70) débordements, c'est très variable à chaque année. C'est très variable selon chaque ouvrage, selon chaque bassin versant, mais c'est des ordres de grandeur.

490 On peut passer à l'autre diapo! Alors le fonctionnement d'un réservoir, on voit que c'est écrit pompe, on a rajouté un réservoir. Donc qu'est-ce qui arrive, c'est exactement le même principe. On n'a pas changé le réseau, sauf qu'on fait une interception, si je peux dire, avant d'aller vers le trop-plein, donc à l'arrière, on va créer un énorme volume de rétention où l'eau va s'accumuler pendant la pluie et va éviter de déborder par le trop-plein.

495 Prochaine diapo! Donc évidemment, les réservoirs ont une limite de conception. Hier, on a parlait de trois (3) débordements en saison estivale, donc il faut s'attendre que les trois (3) plus gros événements de pluie de l'été vont quand même déborder dans ces occasions-là.

Prochaine diapo! Qu'est-ce qui arrive à la fin de la précipitation, la fin de la pluie! Alors là, on va repomper l'eau qu'on a emmagasinée dans le réservoir et on va se servir de la capacité résiduelle de la conduite et on va traiter cette eau-là à l'usine.

500 Donc ça, c'est vraiment le fonctionnement, le principe des réservoirs de rétention. C'est pour ça qu'on les fait. C'est pour éviter cinquante-soixante-soixante-dix (50-60-70) débordements, limiter ça à deux-trois-quatre (2-3-4) autant que possible.

505 Prochaine diapo! Hier, on a survolé les sources possibles de contamination, je passerai pas au travers, on en a parlé beaucoup hier. Donc si ça vous intéresse, on a cette information-là.

510 On peut passer à l'autre diapo! De quoi ça a l'air, un réservoir de rétention! Ça peut quand même être très gros. Celui-là, j'ai pas le volume exact, mais c'est pas dans les plus gros. On peut voir avec les gens qui travaillent où la pelle mécanique, ou les bâtiments en arrière, que ça l'a quand même une ampleur importante. Trois mille mètres cubes (3000 m³) me souffle-t-on à l'oreille!

515 La prochaine diapo! On voit l'intérieur d'un réservoir. On peut voir très très loin la petite lumière, c'est un échafaudage où on voit un petit monsieur, donc ça donne une idée de la profondeur. Ça a peut-être quatre (4 m) ou cinq mètres (5 m) de profond, des espèces d'allées de quilles, comme on dit, pour accumuler les eaux et faciliter le nettoyage par la suite.

520 On peut passer à l'autre diapo! On voit ici que l'eau va s'accumuler en début de réservoir. On voit peut-être pas bien, mais en bas, il y a des vannes.

Et si on passe à l'autre diapo, on va voir la vanne en action. Donc quand le réservoir est vide, c'est plein de l'autre côté, le petit compartiment en amont de la vanne, on vide le réservoir et après ça, on vide le compartiment en ouvrant cette vanne-là pour qu'il y ait un nettoyage du fond des réservoirs. Ça fait que c'est vraiment le fonctionnement du réservoir.

525 Et la prochaine diapo, c'est ce qu'a l'air le réservoir une fois terminé. Donc on a un parc par-dessus ou certains aménagements qui peuvent être faits.

530 Donc ça conclut la présentation sur le fonctionnement des réservoirs de rétention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça répond à votre question?

535 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

540 En fait, j'aimerais savoir, pour l'émissaire 1, vous savez dont on parle, au pied de la côte de Sillery, si je comprends bien, il y a pas de bassin de rétention. C'est un réseau unitaire, donc à chaque fois qu'il pleut, il y a un débordement dans le fleuve, est-ce que c'est ça?

PAR M. MANUEL PARENT:

Non. Dans le cas de l'ouest, c'est ça, comme on a discuté hier.

545 On avait omis de parler du côté est. Le côté est, c'est ce qu'on parle aujourd'hui, c'est la côte de Sillery.

Le secteur de la côte de Sillery, lui, étant pseudo-séparé, donc on a l'hybride, le mélange entre les deux (2).

550 Qu'est-ce que ça fait, c'est que généralement, on va avoir des débordements que je dirais de l'ordre de cinq (5) à dix (10) à douze (12), ça dépend encore une fois d'un gros nombre de facteurs.

555 Ce qui fait en sorte que tantôt, on disait qu'on avait vu un réservoir de l'ordre de trois mille mètres cubes (3000 m³), c'est un des plus petits qu'on a, on en a un, je pense, qui a à peu près quarante–quarante-huit mille mètres cubes (40 000 m³-48 000 m³).

560 Pour le réservoir du Foulon, on parle de dix-sept mille mètres cubes (17 000 m³), alors que pour le petit réservoir de la côte de Sillery, on parle de deux cent cinquante (250 m³) à trois cents mètres cubes (300 m³).

Donc on avait peut-être quatre (4) ou cinq (5) débordements, on veut réduire ça le plus possible à zéro. C'est le volume qui a été calculé avec les campagnes de mesures, la modélisation, tenir compte des pluies futures et du développement potentiel.

565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les documents que vous venez de présenter, est-ce que ce serait possible de les déposer à la Commission?

570 **PAR M. MANUEL PARENT:**

Oui.

575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Je vais aller du côté du promoteur! Est-ce que vous avez préparé une carte où on voit la position exacte des émissaires tels que décrits par la Ville?

580 **PAR M. JACQUES DESJARDINS:**

Non, on n'a pas fait de carte, parce que, exemple, celui de l'émissaire de la côte de Sillery, c'est intégré au projet Ville de Québec. Donc ça faisait pas partie intégrante de notre projet ni au niveau des estimations, ni au niveau des plans, si vous voulez.

585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, je peux comprendre du côté génie, mais du côté conceptuel, ce serait intéressant de comprendre d'où viennent les eaux usées.

590 Alors on aimerait, si ce serait possible, que vous puissiez les installer sur une carte, les positionner sur une carte.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

595 Vous voulez qu'on superpose sur le plan d'ensemble le réseau ou les émissaires à tout le moins, c'est ce que je comprends?

PAR LA PRÉSIDENTE:

600 Oui, c'est ça, exactement. Ceux qui vont être éliminés, il y en a, si je comprends bien, il y en a deux (2) qui vont être éliminés, puis on en conserve un à la côte de Sillery, puis on en conserve un autre à l'est.

605 Alors si vous pouvez consolider toute cette information-là sur une petite carte, ça nous permettrait d'avoir toutes les informations qui préoccupent madame Elsener.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

610 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Parent, vous avez autre chose?

615 **PAR M. MANUEL PARENT:**

J'aurais une petite carte à vous présenter, mais malheureusement, c'est pour le secteur ouest, avec les trois (3) émissaires qu'on a parlé hier, et le fonctionnement du réservoir projeté.

620 Donc on voit pas nécessairement le projet proposé par la CCNQ, mais on voit plutôt une photo aérienne de la situation actuelle et en couleurs, c'est le réseau de conduite actuel et projeté.

625 Donc si on les prend une par une! Le orange, la conduite orange qui est à peu près dans le milieu de l'image, c'est ce qu'on appelle l'intercepteur régional des eaux usées. Donc c'est vraiment la conduite principale qui va collecter les eaux, qui va intercepter les eaux usées et qui amène ça à l'usine de la station d'épuration de l'ouest un peu plus loin.

630 Et puis la façon que ça fonctionne, on voit les petits carrés rouges indiquer U065, 66, 67, 68, il y en a quatre (4), c'est les quatre (4) ouvrages de surverse qui vont contrôler l'ensemble du secteur.

Quand on dit contrôler l'ensemble du secteur, c'est toutes les conduites mauves en amont, donc dans le haut de l'image.

635 Donc les conduites sont dans les rues pour la plupart des cas, et c'est ces réseaux-là qui sont unitaires, donc on ramasse les deux (2) types d'eaux de pluie et eaux usées qui s'en vont vers les carrés rouges, donc les régulateurs.

640 Si on a de la capacité, on envoie ça dans l'intercepteur et on traite ça à l'usine. Et lorsque c'est insuffisant, hier, on disait pratiquement à chaque pluie ou deux-trois (2 mm-3 mm) ou quatre millimètres (4 mm), donc là, on va déborder.

645 Où est-ce que ça déborde, si on les prend un par un, on va commencer à l'ouest, donc à gauche! Le U065 va déborder, je crois que c'est la rue James-LeMoine, donc va déborder dans l'émissaire existant. On voit peut-être pas très bien, mais c'est le vert à gauche.

Donc ça, c'est l'émissaire existant qu'on a dit hier que lui était éliminé, parce qu'on était en plein milieu du projet de la plage.

650 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

C'est la rue du Maire-Beaulieu.

PAR M. MANUEL PARENT:

655 Donc le U065, c'est vraiment le régulateur LeMoine, donc avec l'émissaire existant, qui va être condamné. Pour le condamner, on voit en rouge que c'est les conduites projetées.

660 Donc on va tout simplement détourner cette conduite-là. Au lieu de continuer dans le fleuve, on va la détourner, on va faire une nouvelle conduite qui va amener ça au futur réservoir, donc le nouveau réservoir. Ça, c'est pour le U065.

665 Un petit peu plus à l'est, le U066, même principe. On a déjà un émissaire existant qui s'en va le long du Yacht-Club. Donc lui, on le conserve, mais ce qu'on va faire, c'est qu'on va l'intercepter ici. Donc au lieu de déborder au fleuve, on va aller vers le réservoir qui va emmagasiner les eaux usées et les eaux de pluie excédentaires.

670 Après ça, le 67 et le 68, du Coulonge et du Ravin sont combinés dans une même conduite pluviale et s'en vont au fleuve ici, la conduite qu'on disait qui était notre trop-plein principal.

Donc on va encore une fois intercepter cette conduite-là, envoyer ça vers le réservoir. Donc dans les quatre (4) cas de régulateurs, dans les trois (3) cas d'émissaires, on intercepte cent pour cent (100 %) des eaux.

675 Mais encore une fois, on a une capacité limite. Donc l'excédent de ces eaux-là, qu'est-ce qui va arriver, bien, on va fonctionner à l'envers si je peux dire. L'eau, par effet de vase communicant, va avoir un trop-plein qui va être ici, qui va déborder dans l'émissaire existant ici.

680 En temps normal, l'eau va être vidangée. Donc après la pluie, selon la capacité du réseau, va être vidangée ici, va être pompée. Là, j'ai pas l'extrémité ouest, mais on va voir peut-être un peu plus tard, peut-être demain, on pourrait peut-être emmener ça pour le côté de la côte de Sillery, que ça va aller rejoindre l'intercepteur qui, lui, descend la côte de Sillery en ce moment. Donc j'ai pas l'information aujourd'hui.

685 Donc si je résume! L'émissaire ici à l'ouest va être complètement éliminé, que ce soit en pluvial ou en eaux usées.

690 Ici, on le conserve pour des besoins d'eaux pluviales, donc gérer l'excédent d'eau du boulevard, du futur boulevard et de tous ces aménagements-là. Ça, c'est les travaux de la CCNQ.

695 Et nous, on va se garder quand même une porte de sortie, c'est que si jamais on avait un gros problème ici pour une raison on va dire inconnue, on aura toujours la capacité d'utiliser ce trop-plein-là, mais on parle vraiment de cas d'urgence. Donc on veut vraiment pas l'utiliser, mais si on en a pas, bien là, ça pourrait déborder de partout. Donc il faut au moins avoir un certain contrôle.

700 Et puis lui, bien, on vient de couper cent pour cent (100 %) des apports ici, parce qu'on va les intercepter vers le réservoir. Donc ça devrait servir normalement selon les hypothèses de conception, trois (3) fois par été en termes de débordements du réservoir.

705 Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a un autre niveau de conception. Là, on va parler de la capacité des conduites. La capacité des conduites, elle, c'est normalement une capacité dix (10) ans, climat futur. Donc on s'attend à utiliser les trop-pleins pour cause d'incapacité des conduites peut-être une fois par dix (10) ans.

710 Donc c'est vraiment le concept de la phase 5 d'assainissement des eaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

710 Donc les conduites en rouge, elles vont être construites en même temps que le projet?

PAR M. MANUEL PARENT:

715 J'oserais dire que oui. En tout cas, au niveau des échéanciers et de la séquence, etc., etc., je laisserais peut-être plus Karine répondre à cette question, mais en théorie, c'est un mégaprojet avec le volet Ville et le volet CCNQ qui se ferait, on va dire, dans les trois (3) prochaines années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

720 Monsieur Saulnier, lors de la relocalisation de la promenade, le drainage de la surface de la promenade, est-ce que ça va être raccordé à ces conduites, ces nouvelles conduites?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

725 Je vais laisser le promoteur parler, parce que la conception, ça a été fait par le promoteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bon. Monsieur Desjardins.

730 **PAR M. JACQUES DESJARDINS:**

Mon petit pointeur s'en vient! Là, on parle plutôt d'émissaire pluvial, donc les eaux qui sont captées par les puisards du boulevard vont être donc acheminées vers le fleuve.

735 Un des émissaires – alors actuellement, il y avait plus d'émissaires, il y avait un émissaire existant qui était ici, il y en avait un là, il y en avait un qui sortait ici près de la piscine et du miroir d'eau.

740 Finalement, ce qu'on fait par le projet, techniquement, c'est qu'on achemine, parce qu'évidemment il y a des points hauts et des points bas dans un boulevard, donc toutes les eaux qui sont du côté est finalement du bâtiment des baigneurs vont être acheminées dans cette conduite-là ici, la conduite verte qui sert occasionnellement à tous les dix (10) ans, mettons, au projet Ville, mais qu'on va combiner avec notre réseau pluvial, nous autres, donc qui va servir pour nos eaux pour chacune des pluies, puis occasionnellement, il va y avoir un ajout d'eau de ceux de la ville, donc on combine pour être juste à un endroit.

745 L'émissaire vis-à-vis la plage, tout ça, ça va être éliminé.

750 L'autre point de rejet qu'on va avoir au niveau de l'émissaire pluvial va être donc juste du côté ouest de l'avancée Shell ou je sais pas!

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Pourriez-vous mettre mon ordinateur, on verrait le plan d'ensemble s'il vous plaît!

755 **PAR M. JACQUES DESJARDINS:**

Donc il y avait un émissaire qui sortait ici, évidemment on trouve que c'est pas très propice de le conserver à cet endroit-là; ce sont évidemment que des eaux pluviales, donc elles vont être acheminées plutôt de ce côté-là de l'avancée Shell, parce qu'on a un point bas encore là au niveau du boulevard dans ce secteur-là.

760

Puis évidemment, le dernier rejet qu'on va combiner avec leur émissaire, donc on essaie de travailler en collaboration avec la Ville, pour envoyer nos eaux aux mêmes endroits pour diminuer le nombre de rejet évidemment au fleuve.

765

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc pour résumer et c'est ce que vous allez illustrer sur le plan que vous allez nous préparer, il y aura un émissaire à l'ouest de l'avancée Shell pour les besoins de la promenade, le drainage pluvial de la promenade?

770

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Exact.

775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Uniquement.

780

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Exact.

785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et si on revient à votre plan...

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

790 Autrement dit, il va y avoir une combinaison ici du réseau Ville et du réseau, si on veut, pluvial pour le boulevard, puis la même chose ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

795 Donc celui qui est à côté du Club va être utilisé par la Ville dans des cas d'exception, en plus du drainage pluvial lors de toutes les pluies du boulevard, de la promenade?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

800 Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805 Sera toujours utilisé. On le garde là, pas juste pour les besoins, mais aussi pour les besoins de la promenade?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

810 Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 Et puis si on s'en va encore plus à l'ouest, il y a une conduite qui est éliminée, un émissaire qui est éliminé?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

820 Ce secteur-là fait pas partie actuellement du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

825 Donc c'est ça qu'on voudrait que vous résumiez sur un plan, qu'on ait une compréhension globale de l'ensemble de qu'est-ce qui est gardé, qu'est-ce qui est nouveau et puis qu'est-ce qui est pluvial, qu'est-ce qui est sanitaire.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Pas de problème.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Quand vous parlez de station de pompage, c'est la station de pompage qui est en dessous du nouveau réservoir, c'est ça la station de pompage?

835 **PAR M. MANUEL PARENT:**

C'est intégré, en fait, au bâtiment en tant que tel.

840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc la station de pompage qui est prévue dans le projet, c'est ce dont on vient de mentionner.

Monsieur Bourret, vous aviez une question?

845

PAR LE COMMISSAIRE:

J'avais deux (2) questions. La première, pour bien démystifier au niveau de la Commission!

850 L'émissaire au niveau de la côte de Sillery, il y a déjà un réservoir de stockage où les eaux vont se diriger directement dans le fleuve ou via le nouveau réservoir?

PAR M. MANUEL PARENT:

855 Actuellement, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a un ouvrage de régulation. Donc en temps normal, on n'a pas de problème, on est capable d'accepter la pluie.

860 Mais lui, il est un peu un hybride, donc il y a certaines pluies qu'il est pas capable d'accepter, on va dire environ une dizaine de pluies, donc c'est moins prononcé qu'ailleurs, mais c'est quand même une préoccupation.

Donc on va installer une nouvelle réserve, il y en a pas actuellement. Donc c'est une nouvelle conduite réservoir.

865 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Puis deuxième point. Tantôt, on mentionnait qu'une pluie de quatre millimètres (4 mm) actuellement faisait déborder le réseau, OK.

870 Avec le nouveau réseau actuellement, on disait qu'on va probablement avoir des débordements une fois tous les deux (2) mois en moyenne, ça correspond à une pluie de combien de millimètres?

875 **PAR M. MANUEL PARENT:**

Je pourrais peut-être vous donner un ordre de grandeur. C'est difficile à dire, parce qu'en termes de conception, c'est beaucoup plus large que ça. Dans le fond, on recule sur dix (10) ans, on regarde les statistiques de pluie, on passe ça dans le modèle, etc.

880 Mais juste pour vous donner un ordre de grandeur, puis là, je veux faire attention! Dans le fond, je vais vous donner comment trouver la réponse!

885 Il faut regarder les pluies pendant la période estivale pour les exigences environnementales de ce secteur-là, donc entre le 1^{er} mai et le 31 octobre, et je vous dirais, enlevez les trois (3) plus grosses, vous allez avoir votre réponse. D'après moi, on parle de peut-être quarante millimètres (40 mm), mais je m'avance, là.

890 C'est pas comme ça que ça a été conçu. Mais c'est un ordre de grandeur pour apprécier, disons.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ce qui correspondrait à peu près à une récurrence de?

895 **PAR M. MANUEL PARENT:**

Autre question piège! Bien, on parle d'une fois par deux (2) mois. C'est l'exigence.

900 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une fois par deux (2) mois?

PAR M. MANUEL PARENT:

905 Une fois par deux (2) mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910 Très bien, je vous remercie beaucoup pour les explications.

Votre deuxième question!

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

915 Alors ma deuxième question porte sur le marais. J'aimerais savoir exactement, je veux dire, on a appris qu'il y avait une partie du marais qui serait détruite, j'aimerais savoir exactement quelle est la superficie du marais qui va être détruite et pour quelle raison incontournable elle serait détruite? Quelle est la nécessité de détruire cette portion-là du marais?

920 Est-ce que ça aurait été possible de faire ce projet-là sans détruire cette portion du marais?

925 Je voudrais savoir, vous savez, à l'annexe 5 où il y a la caractérisation des plantes qui sont menacées, c'est extrêmement difficile à lire, je vous ai imprimé ici le rapport d'inventaire, ça prend presque un microscope électronique pour être capable de lire à la fois le nom des plantes et surtout de trouver où elles existent.

930 Est-ce que c'est possible d'avoir un tableau qui est plus lisible que ça, quitte à faire plusieurs tableaux et avoir aussi, est-ce que ces plantes menacées là ou vulnérables ont été géoréférencées pour savoir dans quelles zones du marais elles se trouvent?

Est-ce qu'elles se trouvent dans la zone qui va être détruite ou est-ce qu'elles se trouvent en dehors de la zone qui va être détruite?

935 Quand on lit le rapport d'inventaire, on voit qu'il y a eu un inventaire des plantes, mais il y a pas, enfin à ce qu'on a vu, il semble pas y avoir eu un inventaire de l'herpétofaune qui a été fait pour ce marais-là.

940 Et hier, on parlait de compensations obligatoires qui étaient obligées par Pêches et Océans, alors je voudrais savoir quel est le coût de cette mesure compensatoire et quelle est l'assurance qu'en utilisant cette mesure compensatoire là, qu'on va maintenir l'intégrité du marais, qu'on va assurer le maintien de sa biodiversité et qu'à long terme, il y aura pas d'impacts négatifs sur la faune et la flore du marais.

PAR LA PRÉSIDENTE:

945 Monsieur Plante, une grande question!

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

950 En fait il y a plusieurs questions, ça va vite!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Tout le sujet du marais, vous pourriez nous résumer ça.

955 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui bien, on se permet d'y aller dans l'ensemble. On va traiter au plan du concept puis au plan aussi, tout ce qui était des inventaires de tous les aspects inventoriés de tout le volet d'environnement.

960 Donc je vais laisser monsieur Lestage commencer et monsieur Heppel poursuivra par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

965 S'il vous plaît.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

970 Alors au niveau du secteur marais, dans le fond, bon, le concept a évolué depuis 2009 effectivement quand Pêches et Océans Canada a attiré notre attention sur non seulement la présence mais la sensibilité de ce marais-là qui a été créé artificiellement évidemment par l'avancée Shell, etc., au travers l'histoire de cet élément-là.

975 Mais évidemment, les contraintes souvent font de meilleurs projets, donc à partir du moment où on a pris en considération l'ensemble du marais, on a décidé de l'exploiter au niveau conceptuel.

Évidemment, c'est un marais, monsieur Heppel va en parler tantôt, qui est en état de dégradation. Si on faisait rien aujourd'hui, c'est un marais qui est en voie de disparition. On y reviendra tantôt sur les différents éléments.

980 Alors je vous explique un peu les contraintes qu'on a eues en terme de conception au niveau de l'ensemble du projet.

985 Ce que vous voyez en rouge ici, c'est le haut de l'enrochement tel qu'il existe actuellement. Vous avez la configuration de l'ensemble du boulevard, et une des préoccupations, c'était cette zone-là très restrictive au niveau du projet qui ne permettait pas à la fois de passer la piste cyclable, le sentier piéton. On était vraiment dans un entonnoir, dans un rétrécissement.

990 Donc il fallait voir éventuellement comment on pouvait ramener, dans le fond, la masse critique pour assurer le lien au niveau de l'ensemble du projet, en minimisant l'impact effectivement au niveau du marais.

995 Donc vous voyez que le marais se décline principalement en deux (2) zones principales, et la zone qui a été discutée avec Pêches et Océans Canada, et même négociée avec Pêches et Océans Canada, c'est la zone que vous voyez ici en pointillé, qui touche très très peu le marais qui est existant dans cette portion-là.

Donc en faisant ce geste-là, ça nous permet éventuellement d'avoir un lien qui est efficace, donc de ne pas briser le projet en deux (2). C'est important d'avoir effectivement l'ensemble.

1000 Et vous allez voir tantôt, en termes d'aménagement, on a eu recours ici à des artifices, les quais en porte-à-faux, de façon à pouvoir effectivement profiter d'un minimum d'aménagements en n'empiétant pas sur le marais Saint-Michel.

1005 Alors donc la configuration au niveau conceptuel nous a amenés à introduire une ambiance supplémentaire au niveau du projet, donc l'ambiance plage dont on a parlé tantôt, le secteur famille; et le secteur marais, dans le fond, devient un espace de transition entre ces deux (2) secteurs d'animation là.

1010 Donc vous voyez la stratégie des quais en porte-à-faux sur l'enrochement. Donc l'idée, c'est non seulement de préserver le marais, mais aussi de l'interpréter, d'aller un peu plus loin.

1015 On avait commencé en phase 1 à la station des Cageux avec la grande bande marais, parce qu'on sait que le marais supérieur en particulier est une espèce menacée comme écosystème. Donc on veut dans ce contexte-là ici réinterpréter les éléments du marais; et ce qui sera aménagé sur la plateforme au niveau cinq point sept (5,7 m), ce sont des espèces qui appartiennent au marais supérieur en termes de végétation.

1020 Je vais aller vous montrer une coupe typique. Mario vous parlera du marais tel qu'il existe dans sa partie qui est inférieure.

Pour la partie qui est supérieure, on a recours effectivement à l'ensemble de ces espèces-là, de façon à ce que la continuité de l'unité de paysage crée un ensemble avec le marais au niveau du fleuve.

1025 Alors au plan conceptuel, c'est le leitmotiv du secteur marais.

Peut-être que Mario, tu peux préciser pour les autres items!

PAR M. MARIO HEPPEL:

1030 Là, le marais, on voit les zones de marais, c'est ici comme ça, puis ici.

1035 On a un haut marais, en tout cas, ici, on voit qu'il y a des zones qui sont très peu denses au travers. Il y a des zones à trente pour cent (30 %) de densité de tiges, ça, c'est dans le marais inférieur. C'est du scirpe américain principalement, mais à trente pour cent (30 %).

Tandis qu'ici, on est à plus haute densité en scirpe, mais c'est du marais inférieur aussi.

1040 Le marais supérieur, c'est beaucoup plus diversifié, puis on parle d'une quarantaine d'espèces non indigènes au travers, puis la bande est assez étroite.

Ça, c'était la zone à trente pour cent (30 %) ici.

1045 Parce que le marais supérieur, c'est la bande qu'on voit sur le bord ici. C'est ce qu'il y a vraiment sur le bord, puis c'est ce qui se trouve – parce que ce qu'il y a de plus important à préserver en termes d'habitat, c'est le marais inférieur.

1050 Ce qui fait que – parce que le marais supérieur, c'est vrai qu'ailleurs, ça a une grande valeur, mais à cet endroit-là, il y a beaucoup de plantes qu'on dit adventistes, des plantes non indigènes qui datent d'aussi loin que l'époque de la Nouvelle-France, puis qui sont implantées.

1055 Puis il y a quelques plantes envahissantes aussi au travers, envahissantes entre guillemets, elles sont envahissantes ailleurs, mais à cet endroit-là, elles se répandent pas plus que l'espace disponible, c'est ça, pour eux autres, comme le phragmite, le Phragmites australis, il y a quelques petites taches. Alors qu'à d'autres endroits au Québec, c'est une plaie; à cet endroit-là, ça reste assez limité.

1060 Mais il reste que c'était la partie qu'on jugeait qu'on pouvait – ce qu'on a limité le plus, puis ça, c'est en discussions avec le MPO puis le MRNF qui est devenu MDDEFP, c'est de limiter l'empiètement dans le schorre inférieur, le marais inférieur, c'est ça, où ce qu'on a le marais à scirpe.

Puis pour ce qui est des tableaux, l'annexe 5, c'était dans les réponses aux questions, puis nous autres, on avait fourni des informations à l'intérieur de l'étude d'impact, puis le Ministère nous a demandé des précisions, donc on a fourni ces informations-là puis à cette dimension-là.

1065 Mais là, c'est sûr qu'on peut, mais on n'a jamais eu de demandes à ce niveau-là, mais on peut...

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1070 Il faudrait vérifier ce qui a été fourni dans l'étude d'impact, la dimension, je sais pas trop si c'est une question d'impression ou de la manière – parce que dans le document qu'on a remis au Ministère, je pense que c'est lisible. Peut-être que la version Internet ou en PDF ou ce qui est sur le site, c'est peut-être moins facile, mais je crois que tout est disponible en arrière.

1075 C'est un document, en tout cas, on n'a pas eu de commentaires sur la lisibilité du document avant aujourd'hui, donc on présume que l'inventaire, on présumait!

PAR M. MARIO HEPPEL:

1080 Puis pour ce qui est de la question de géoréférencer, les herbiers ont été géoréférencés; les plantes à statut, c'était des plantes annuelles, donc leur position varie d'année en année. Ça a été fait par un botaniste qui a, je pense, trente-cinq (35) ans d'expérience, là, un botaniste très reconnu dans ce genre d'inventaire là.

1085 Puis c'est ça, quand on tombe sur des espèces à statut mais qui sont comme ça annuelles, bien, leur localisation est moins importante, parce que l'année d'après, elle va être cinq pieds (5 pi) à côté ou dix pieds (10 pi) à côté, c'est ça.

1090 Il y a ça, mais il y a quand même une carte qui a été faite. Mais il faut comprendre aussi que quand on fait de la cartographie d'espèces à statut, il y a des informations là-dedans qui sont confidentielles. On publie pas la position.

1095 On va prendre l'exemple de la fougère à l'autruche, la matteuccie, je veux dire, si les gens savaient à chaque fois, bien, c'est là, il y aurait de la cueillette excessive. C'est des plantes qui sont vulnérables à la cueillette. C'est pour des raisons comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 Est-ce que ça répond à votre question?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Écoutez, vous semblez dire que finalement, la strate supérieure du marais est moins importante que la strate inférieure...

1105

PAR M. MARIO HEPPEL:

À cet endroit-là, spécifiquement à cet endroit-là, à cause de la densité, de l'importance, l'abondance des espèces non indigènes, puis de sa dimension dans ce secteur-là.

1110

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Donc j'en conclus que les espèces vulnérables sont situées dans la strate inférieure?

1115

PAR M. MARIO HEPPEL:

Oui, c'est ça. Elles sont nettement dans la strate inférieure.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1120

Et qu'en est-il de l'inventaire de l'herpétofaune qui a plus tendance à être dans la strate supérieure?

PAR M. MARIO HEPPEL:

1125

L'inventaire de l'herpétofaune, on parle de grenouilles et de reptiles, on n'a pas fait d'inventaire en raison de la grande fluctuation des marées à cet endroit-là, puis aussi de l'omniprésence – parce que partout où ce qu'il y a pas de marais, il y a des surfaces rocheuses qui, durant l'été, il s'accumule une épaisseur qui peut être de l'ordre de deux centimètres (2 cm) d'épaisseur de sédiments fins, mais dès qu'arrivent les vagues d'automne, c'est lavé. C'est pas un habitat propice à ça.

1130

Mais ça veut pas dire qu'il y aurait peut-être pas certaines salamandres! Non, en raison des marées, il y a pas eu d'inventaire herpétofaune.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1135

Et qu'en est-il des coûts de la mesure compensatoire et de l'assurance que cette mesure compensatoire va maintenir l'intégrité, la biodiversité et la survie des espèces?

1140

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je vais répondre à la première question. En fait, vous parlez de compensation.

1145

Nous, ce qu'on tente d'exprimer dans le projet, c'est que le projet intègre le marais, tel que monsieur Lestage, donc c'est vraiment des bonifications qu'on va apporter que consolidation.

1150

Vous avez vu, dans le fond, toute la question d'érosion, on travaille sur des mesures, puis c'est bien expliqué dans l'étude d'impact, sur des mesures pour faire en sorte de limiter l'érosion, puis de favoriser l'expansion du marais, à long terme marais naturellement, puis on pense aussi procéder à quelques travaux, des plantations notamment, pour favoriser l'expansion du marais, donc de venir bonifier.

1155

Il y a une zone terrestre qu'on appelle le secteur du marais, mais le marais, il est aussi naturel, donc l'ensemble des strates du marais, marais supérieur, marais inférieur, etc., seront représentés, mais on veut bonifier.

Donc à même le projet, on parle pas de compensation nécessairement, on parle d'une portion du projet qui comprend l'extension et la consolidation du marais.

1160

Donc on est loin de dire de compenser, on est autocompensatoire. Oui, on empiète, mais on fait aussi des travaux qui vont, je dirais, magnifier le marais, si on veut, comme une composante principale du projet.

1165

Je pense qu'on pourrait peut-être vous présenter, on a quelques coupes, là, empiètements. On va vous présenter ça.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1170

Dans les réponses aux questions, on a présenté, ça, c'était des questions du MPO, on a présenté un bilan des gains et des pertes.

1175

Donc pour chacun des types d'ouvrages associés au projet qui touchait à l'eau en dessous de la ligne naturelle des hautes eaux, parce que ce qui est considéré à cet endroit-là, bien, normalement, dans le fleuve, bien, on va dire plus en aval, c'est le PMSGM, c'est la pleine mer supérieure de grande marée aux endroits où il y a des habitats intéressants, c'est ce qu'on considère.

Mais à cet endroit-là, c'est la limite naturelle des hautes eaux qui est considérée, parce qu'elle est plus haute que le PMSGM. Il y a une différence de quarante-cinq centimètres (45 cm).

1180 Donc c'est ce qui nous permet de calculer les mètres carrés d'empiètement de chacun des ouvrages. Donc à l'ouvrage de stabilisation, qui est une surlargeur de deux mètres (2 m) dans le secteur entre le parc de la Jetée et le quai Frontenac, on a un mille mètres carrés (1000 m²) à cet endroit-là.

1185 L'ouvrage de stabilisation encore, élargissement du remblai au niveau du marais, on a, au niveau de l'herbier, empiètement dans l'herbier, c'est trois mille neuf cent trente et un (3931 m²), alors qu'aux endroits où ce que c'est juste le substrat, puis c'est des substrats essentiellement rocheux, c'est trois mille quatre-vingt-seize (3096 m²).

1190 Sauf que pour Pêches et Océans Canada, c'est de l'habitat du poisson pareil. C'est pas parce qu'il n'y a pas de marais qu'il n'y a pas une valeur pour Pêches et Océans Canada, en termes d'habitat du poisson.

1195 Puis ça, ça donne un empiètement total du projet de huit mille vingt-sept mètres carrés (8027 m²). D'ailleurs, c'est un des deux (2) déclencheurs qui fait qu'on a fait une étude d'impact. À partir du moment qu'on dépasse cinq mille mètres carrés (5000 m²) ou trois cents mètres (300 m) linéaires de stabilisation de berge, bien, il y a une étude d'impact sur l'environnement. Donc on est à huit mille vingt-sept (8027 m²).

1200 L'autre déclencheur étant le réaménagement, le déplacement du boulevard. Ça, c'est le milieu terrestre.

1205 Puis là, au niveau des aménagements qu'on fait! Végétalisation de l'enrochement au devant du marais est. Quand on parle de végétalisation d'enrochement, c'est deux mille soixante-trois (2063 m²), c'est ce qui avait été présenté.

1210 La recharge de plage comme telle, ça, c'est un aménagement qui est fait, parce qu'on coupe l'alimentation, en restaurant l'enrochement de la jetée ouest de la marina, on coupe une source d'alimentation pour la flèche littorale, puis en stabilisant aussi la berge du secteur famille, on coupe une source d'alimentation.

1215 Donc c'est une mesure préventive qui fait partie du projet, de recharger la plage. Mais ça, on calcule qu'on a un gain d'habitat de cinq mille mètres carrés (5000 m²).

1215 Bon, les protections, stabilisation des microfalaises. On a vu des photos hier où on voyait une pelle avec des microfalaises d'érosion, bien, c'est ça que monsieur Lestage parlait tout à l'heure.

 On avait fait des mesures pendant trois (3) années différentes, puis à trois (3) années différentes, on a eu des mesures de superficie différentes. Puis la plus grande superficie, on l'a eue,

1220 c'était tu en 2011, il me semble que c'est en 2011, on avait eu douze mille quelques mètres carrés, mais c'était une année où les étiages étaient très sévères, très sévères, et ils étaient moins vulnérables à l'érosion venant du fleuve. Bon, c'est ça.

1225 Donc on fait des calculs, mais ça, je veux dire, c'est pour ça que dans l'étude d'impact, dans les réponses aux questions, c'est dit qu'on va refaire des calculs avant les plans et devis pour avoir les vraies superficies. Ça, c'est des estimations pour fins de discussions avec MPO, mais quand on va être rendu aux plans et devis pour déposer une demande de c.a., l'article 22, pour la réalisation du projet, il va y avoir une nouvelle mesure de superficie.

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on peut revenir au plan où vous pourriez nous indiquer sur le plan où sont localisés les gains?

1235 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

Ah, bien, c'est les prochaines. Bon ça, c'est la surlargeur tout le long, parce qu'ici, c'est un vieil enrochement qui a besoin d'être stabilisé, puis il y a aussi que c'est une question d'espace. C'est ce que j'ai compris.

1240 On ajoute un deux mètres (2 m) tout le long d'empiètement. Donc sur toute la longueur, c'est ça qui explique le mille mètres carrés (1000 m²).

Puis c'est ça, tout le long, il y a une restauration, une réfection de l'enrochement.

1245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc l'enrochement crée un empiètement?

1250 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

De ce côté-ci, de deux mètres (2 m) de ce côté-ci. Ici, c'est juste de la restauration de l'enrochement.

1255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1260

Mais de ce côté-là, on a besoin d'un deux mètres (2 m) additionnels dans le projet.

Ici, il y a empiètement dû à l'escalier d'accès.

1265

Après ça, ce qu'on a là-dessus, c'est enrochement végétalisé, non, on l'a pas, c'est dans l'autre partie. On va voir plus avec l'autre!

C'est ça, bon. Enrochement végétalisé, c'est la partie en vert. C'est ça, l'enrochement végétalisé.

1270

Puis ici, c'est les protections des microfalaises ici, pour stopper l'érosion. Ici aussi.

Puis en plus, il y a des endroits où on réaménage – des échancrures qui se sont formées dans le marais, parce qu'il est vraiment altéré à ces endroits-là, puis on a de la plantation supplémentaire ici.

1275

Puis on refait le muret à cet endroit-ci. Bien, c'était l'émissaire pluvial, le ponceau qui est à cet endroit-là, qui est tout désagrégé, en morceaux, mais c'est pour ça qu'on a du sable de ce côté-là. C'est que ça forme un épi qui maintient le sable de ce côté-là.

1280

Puis là, le problème, c'est qu'en étant désagrégé, ici on a un étalement sur le marais, un ensevelissement progressif au fur et à mesure qu'il se décompose, le ponceau. Il est menacé de ce côté-là aussi.

1285

Donc la réfection du muret va faire une protection supplémentaire.

Puis ça, c'est la recharge ici en question à cet endroit-là. La prochaine diapo, ça, c'est tous les ouvrages en berges de stabilisation à cet endroit-là.

1290

Comme je disais tout à l'heure, le fait de stabiliser ici, de restaurer puis de restaurer ici, ça va couper les apports, parce que c'est de manger ce sable-là qui nourrit cette flèche littorale là.

Puis si on stabilise, on protège les berges là, bien, on nuit à nourrir cette flèche-là, puis ce qui peut occasionner une menace aussi au marais. Donc il faut jouer sur tous les plans.

1295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous faites un apport de sable pour compenser pour les travaux de stabilisation que vous faites sur la flèche?

1300

PAR M. MARIO HEPPEL:

Oui, c'est ça.

1305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Sur le quai plutôt, l'avancée.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1310

C'est ça. Mais je veux dire, comme on voyait hier, on a vu des images de l'érosion spécifiquement à cet endroit-là, le pied des arbres est vraiment mangé, donc il faut tout revégétaliser à cet endroit-là.

1315

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais ça que vous déposiez ce document et aussi, madame a demandé un tableau plus clair, à plus grande échelle pour pouvoir comprendre, si vous pouviez prendre note de déposer ça également.

1320

J'aimerais aller du côté du MDDEFP! On voit qu'on a comme mesures de mitigation la végétalisation de l'enrochement, la recharge de la flèche avec du sable, un apport de sable, est-ce que ce sont des mesures compensatoires qui sont acceptables du point de vue du Ministère?

1325

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Le Ministère favorise effectivement la végétation en bordure des cours d'eau, donc on demande au promoteur...

1330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous voulez parler juste un petit peu plus près du micro!

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1335

Oui. Donc en fait, oui, c'est une préoccupation du Ministère, la végétation en bordure des cours d'eau.

1340

C'est une demande qui avait été faite au promoteur dans les premières séries de questions, donc de décrire la végétation qui allait être, en fait la superficie où ils allaient intégrer de la végétation dans l'enrochement.

1345

Actuellement, je peux pas vous dire si c'est acceptable, on en est au début de l'analyse de l'acceptabilité du projet.

Donc il va y avoir encore des discussions à y avoir avec nos experts et également avec le promoteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350

Ce que je comprends, c'est que les mesures qui sont proposées actuellement comme mesures de mitigation pour l'empiètement sur le marais sont pas nécessairement des mesures qui seraient acceptées par le Ministère?

1355

PAR Mme ISABELLE AUGER:

On considère pas que la végétation dans l'enrochement, c'est une mesure de compensation pour la perte du marais.

1360

Par contre, on considère que les mesures qui sont apportées, soit la stabilisation des microfalaises, la revégétation au niveau du marais, c'est des mesures qui sont intéressantes. C'est des choses qu'on voit de plus en plus fréquemment dans les projets pour stabiliser les plages en érosion, les berges en érosion.

1365

Il va falloir discuter autant avec les gens, nos experts au Patrimoine écologique, donc pour les espèces menacées floristiques, mais également avec les gens du secteur Faune pour vraiment voir au niveau du marais ce qui va être proposé comme programme de compensation, si c'est oui ou non acceptable ou si on demande plus.

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc est-ce qu'on peut dire qu'en ce moment, est-ce que je dois comprendre que le projet n'est pas conforme à la Politique de protection des rives et du littoral, le projet tel que proposé en ce qui concerne le marais?

1375

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Bien en fait, la Politique de protection des rives et du littoral, en fait, c'est que la politique préconise de limiter au maximum l'empiètement en milieu hydrique.

1380

On a eu énormément de discussions, comme monsieur Plante le disait, en amont, avant le dépôt de l'étude d'impact, pour voir jusqu'où il était possible de minimiser cet empiètement-là.

1385

Le promoteur présente aujourd'hui la version du projet où lui considère qu'il a maximisé ses efforts et que c'est la réduction minimum de l'empiètement qu'il peut offrir sans compromettre son projet.

Maintenant, nous, il va falloir voir si oui ou non, cet empiètement-là est acceptable.

1390

Puis c'est sûr que le Ministère ne favorise pas l'empiètement en milieu hydrique, puis dans la mesure du possible, on essaie de le limiter, puis on essaie que ce soit fait en cas d'absolue nécessité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1395

Et quand sera prête votre réponse?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

L'analyse environnementale, elle se poursuit en parallèle avec les travaux de la Commission.

1400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça fait que vous aurez pas une réponse pour nous?

1405

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Non, malheureusement, c'est long, les réflexions. Puis on a des discussions à avoir encore beaucoup.

1410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Avant – je vais donner la parole à monsieur Bourret – mais avant, je voudrais juste demander à monsieur Murphy!

1415 La Ville a dans sa réglementation des règlements qui concernent l'application de la politique, est-ce que le projet répond aux règlements de la Ville?

PAR M. PETER MURPHY:

1420 Je vais demander à madame Annie Caron de fournir quelques précisions à ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1425 S'il vous plaît. Bonjour madame Caron.

PAR Mme ANNIE CARON:

1430 Bonjour. En fait oui, pour répondre à votre question, il y a eu une reconduction des prescriptions édictées par la politique dans la réglementation de zonage. Ce sont essentiellement les mêmes, en fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435 Ce sont essentiellement – je m'excuse, j'ai pas compris?

PAR Mme ANNIE CARON:

1440 Essentiellement les mêmes. C'est une reconduction. Pour que la politique trouve sa pleine application sur le terrain dans le cadre des projets, il faut nécessairement qu'elle soit reconduite dans une réglementation d'urbanisme pour être applicable dans le cadre d'une émission de permis ou à tout le moins, pour que ces objets-là soient évalués.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445 Donc vous allez attendre la réponse du Ministère avant d'émettre, avant de pouvoir dire qu'en ce qui concerne votre réglementation, c'est conforme?

PAR Mme ANNIE CARON:

1450 Absolument. Parce que ça fait l'objet d'un certificat d'autorisation de toute façon au préalable, et on ne peut se prononcer sans avoir eu le consentement, si je puis dire, par l'émission du certificat d'autorisation en fin de compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 Très bien, je vous remercie. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

1460 J'aurais une question pour le Ministère, le MDDEFP. Dans un premier temps, j'aimerais savoir si vous avez réalisé des inventaires fauniques dans la zone d'étude?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1465 Non. Bien en fait, le secteur Faune pourrait mieux vous répondre, mais non, ce n'est pas dans le mandat de réaliser nous-mêmes les inventaires.

 C'est normalement le promoteur qui réalise les inventaires à notre demande et nous fait part de ses résultats.

1470 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 OK. Puis selon vous, est-ce que pareil inventaire serait nécessaire pour les espèces à statut particulier?

1475 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

 Pour les espèces fauniques, le secteur Faune ne nous a pas fait part de préoccupations à cet égard-là et n'a pas fait de demandes.

1480 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 OK. J'aurais une autre question également au niveau de la compensation des superficies des marais, au niveau du promoteur.

1485 Le MRN avait proposé de faire un suivi au niveau des superficies restreintes du marais, afin d'en évaluer le degré de réussite sur les deux (2) années suivantes.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1490 Je peux répondre. Ça fait partie effectivement d'un programme de suivi de la réussite de nos interventions, effectivement. C'est quelque chose qui est prévu, qu'on s'est engagé à faire à l'intérieur de l'étude d'impact. C'est mentionné que la Commission s'engage à faire ce suivi-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1495 OK, d'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500 Est-ce qu'il y a, dans le Club de Yacht, une ouverture dans l'avancée vers le large qui permet la circulation de l'eau vers le secteur du marais?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1505 Je vais retrouver une carte!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Est-ce qu'on peut comprendre qu'à cet endroit-là, bon, il y a tous les bateaux, il y a des sédiments contaminés dans le fond certainement!

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1515 En fait, la réponse simple, c'est que non. Outre l'entrée de la marina, appelons ça comme ça, la digue est étanche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520 Elle est étanche complètement, il y a pas de conduite qui permet une circulation d'eau du tout du tout?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1525 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis de l'autre côté non plus?

1530

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Pas à notre connaissance, et il n'y a pas de conduite.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

1535

De l'autre côté, du côté du port vous voulez dire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540

Oui.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je présume que c'est la même chose, j'ai pas d'information.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est de l'eau stagnante, il y a juste cette ouverture-là qui permet avec les marées...

1550

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je pense que c'est stagnant plus ou moins dans la mesure où je crois que le jeu des marées s'applique aussi à la marina.

1555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1560

Un éclaircissement s'il vous plaît! Quand on parle de recharge, est-ce que c'est une opération qui survient une fois ou c'est une opération qui devra être récurrente dans le temps?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1565

Vous parlez de la recharge de sable?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1570

Oui, c'est ça.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1575

Bien, ça va faire partie aussi du processus de suivi, donc c'est pas quelque chose qu'on peut planifier à court terme. On le sait pas, dans le fond.

On va voir, ça va dépendre. Comme on parlait un peu, le marais évolue selon les années, c'est un peu la même chose avec ça. Donc il y a un suivi qui va être fait, récurrent, d'année en année pour voir l'évolution et le besoin d'intervenir ou pas intervenir.

1580

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Et dernièrement, monsieur a dit que le projet était basé sur les niveaux des hautes eaux qui sont des relevés historiques.

1585

Maintenant, quand on parle de changements climatiques, comme on a dit tout à l'heure, il va y avoir une augmentation de la pluviosité, probablement une augmentation du niveau des mers, peut-être du niveau des fleuves, est-ce que vous avez contacté des experts en climatologie pour avoir des projections sur le niveau du fleuve dans dix (10) ans, dans vingt (20) ans, pour élaborer votre projet?

1590

PAR M. MARIO HEPPEL:

On a consulté de la documentation qui existait à ce niveau-là. On fait ça dans tous nos projets.

1595

Aujourd'hui, on peut pas, il n'y a plus de projets sur le bord de la mer, bien, dans les zones à marées – même dans les cours d'eau, mais moi, je fais plus les zones à marées – qui se font sans discuter des effets des changements climatiques.

1600

Mais ce qu'on sait, c'est que dans ce secteur-là, il n'y a pas de consensus entre les experts sur les variations de niveau, à savoir, est-ce qu'ils vont être à la hausse ou à la baisse!

1605 Parce qu'il y a l'effet du débit du fleuve qui, lui, est anticipé diminuer par une majorité de gens, puis de l'autre côté, bien, on parle de rehausse du niveau de la mer.

Mais plus en aval dans le fleuve, on parle de l'ordre de cinquante centimètres (50 cm). On sait qu'il y a des variations entre quinze (15 cm) et cinquante centimètres (50 cm) dans les projections.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1610 Donc vous avez tranché en faveur que ceux qui vont à la baisse, à la hausse?

PAR Mme MARIO HEPPEL:

1615 On n'a pas tranché du tout. On a maintenu les valeurs qui sont enregistrées aux stations marégraphiques depuis une centaine d'années.

1620 Puis il y a eu – ce qu'on sait, la seule chose dont on peut être sûr, bien, relativement sûr, c'est les positions actuelles, entre autres du groupe Ouranos, c'est le couvert de glace. C'est le couvert de glace qui devient plus disloqué, qui protège moins les berges qu'avant. Donc la fréquence des effets des vagues en hiver lors des tempêtes est plus élevée, est plus élevée, donc les effets sur l'érosion des berges sont accentués à cause qu'il y a des vagues qui arrivent plus fréquemment en hiver qu'autrefois. C'est ça. C'est la tendance.

1625 Mais pour ce qui est des niveaux, à cette hauteur-là du fleuve, il n'y a pas de consensus. Donc on a pris les niveaux qui sont donnés par les stations.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1630 L'historique. Et vos références sont dans l'étude d'impact?

PAR M. MARIO HEPPEL:

Oui.

1635 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Merci.

1640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame parlait tantôt de la recharge de la flèche avec du sable rapporté. On parle dans l'étude d'impact que c'est pour une période de six (6) ans, qu'est-ce qui va arriver après six (6) ans?

1645 Qui va prendre en charge la recharge, qui va être responsable?

PAR M. MARIO HEPPEL:

1650 Bien c'est ça, à l'intérieur de l'étude d'impact, l'objectif visé est d'avoir idéalement pas plus de recharge qu'une (1) fois entre cinq (5) et dix (10) ans. C'est ce qui est visé.

1655 Mais ça va être le suivi géomorphologique qui va être fait sur la recharge elle-même. Puis normalement, quand on fait une recharge, on prend une granulométrie légèrement plus grosse que celle qui est en place, pour diminuer les possibilités de perte de matériel. Parce que c'est un matériel qui est trié en fonction de toutes les conditions hydrodynamiques du secteur naturellement, mais là, nous autres, on l'"upgrade" un peu, puis donc ça diminue la récurrence des interventions aussi.

Mais là, ça va être le suivi. Puis qui va le prendre en charge!

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est la CCNQ?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1665 Habituellement oui, on prend en charge le suivi des interventions qu'on fait et l'entretien général. C'est très global, mais oui, on pense que oui.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1670 C'est un ouvrage du projet.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1675 On s'engage à suivre le projet, celui-là comme les autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Puis du côté du MDDEFP, c'est permis de faire de la recharge de sable directement dans l'eau régulièrement?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1685 Ça se fait effectivement pour stabiliser les rives qui sont en érosion.

Dans ce cas-ci, il va falloir qu'on voie en analyse environnementale du projet si on accepte ou pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1690 C'est bien. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

1695 J'aimerais revenir sur une question au niveau de la compensation du marais!

Je pense que je me suis mal exprimé tantôt. Vous avez mentionné qu'il y aurait un suivi au niveau des compensations du marais, mais la recommandation du MRN portait de faire un échantillon test sur une partie du marais avant d'étendre la mesure de compensation dans son intégralité.

1700 Est-ce que ça a été retenu auprès du promoteur, auprès de la CCNQ?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1705 En fait, c'est pas exclu, je vous dirais. C'est pas retenu pour l'instant, mais c'est pas exclu dans la mesure où effectivement, il pourrait y avoir des essais pilotes au début des travaux de construction justement pour valider, parce que, comme vous le savez puis comme on l'a dit, les travaux vont s'échelonner sur environ presque trois (3) ans.

1710 Donc il y aurait probablement justement possibilité de mettre en place certaines mesures tests, à valider évidemment avec les gens du ministère de l'Environnement et avec Pêches et Océans pour justement voir.

1715 C'est quelque chose qui est envisageable et qui n'est pas exclu.

Donc c'est une recommandation, je pense, qu'on va l'étudier, puis on regarde dans toutes les discussions qu'on a avec les partenaires qui doivent nous donner une autorisation à ce sujet-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1720

D'accord. J'aimerais aussi aborder un sujet sur la végétalisation de l'enrochement.

Les techniques utilisées que vous préconisez faire, est-ce que vous avez quelque chose que vous pourriez nous montrer, nous en parler un petit peu plus davantage?

1725

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1730

En fait, on a, dans le cadre de la phase 1, investigué différents prototypes au niveau de la végétalisation de l'enrochement. On comprendra qu'avec le pied de glace, il y a des zones évidemment sur lesquelles il est pas probable que les ouvrages restent, demeurent, persistent, et il y a une partie qu'on a expérimentée en phase 1 avec des plateformes, avec des fagots, des spécialistes pourraient vous l'expliquer très très en détail.

1735

On a eu un niveau succès, je dirais, mitigé par rapport à cette première expérience là. Par contre, il y a certaines espèces de vignes notamment qui ont été plantées dans des microcosmes, en fait dans les interstices au niveau de l'enrochement, qui se sont très très bien comportées.

1740

Alors on pourra probablement vous déposer la stratégie plus précise des éléments. Mais on mise sur cette technique-là.

1745

Donc effectivement, et la portion que vous avez vue en vert, c'est la portion sur laquelle on veut végétaliser cet enrochement-là.

Mais on peut déjà constater, en phase 1, dans certaines zones, entre autres le caractère assez envahissant de cette vigne-là qui permet de végétaliser de façon très efficace, beaucoup plus que les plateformes avec fagots et compagnie qui étaient très dispendieuses. On en a fait pour près, j'y vais de mémoire, de huit cent mille dollars (800 000 \$) en phase 1, et on les a pas toutes préservées, parce que c'est vulnérable évidemment.

1750

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755

Entre-temps, je vais faire une petite parenthèse! En revenant au marais, qu'est-ce qui arriverait, puis c'est hypothétique, si on laissait la situation telle qu'elle est présentement, puis on la laisserait évoluer naturellement?

Qu'est-ce qui se produirait, quelle serait l'évolution naturelle, vers où on se dirigerait?

PAR M. MARIO HEPPEL:

1760 Bon, premièrement, il faut savoir que ce marais-là, la première annexe du rapport de l'étude d'impact, c'est une annexe qui explique l'évolution hydrogéomorphologique, puis tout l'historique de l'existence de ce marais-là.

Serait-il possible d'avoir dans ma présentation l'image?

1765

PAR LA PRÉSIDENTE:

On en profite, madame, pour poser certaines questions de la Commission!

1770

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

J'apprécie votre question en fait. Dans le fond, ça suscite une autre question. Est-ce que c'est possible de préserver ce marais-là par d'autres moyens que ceux qui sont proposés par la Commission de la capitale nationale?

1775

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Je vais profiter du moment de recherche pour répondre en partie à la question, parce qu'on a eu quand même beaucoup de discussions aussi avec les gens de Pêches et Océans puis MDDEP.

1780

C'est qu'il faut comprendre que la zone de marais qui peut être conservée, il y a deux (2) facteurs principaux.

Le premier facteur, c'est à quelle élévation se situe le marais. Et la deuxième chose, c'est la pente du niveau naturel de la berge vis-à-vis là. Donc ça prend des pentes qui sont inférieures à un pour cent (1 %).

1785

Donc c'est pour ça qu'en mettant de l'enrochement devant les microfalaises qu'on va montrer, on réussit même peut-être à rehausser puis à diminuer la pente qui permet aux sédiments de se déposer plus facilement.

1790

Ça fait que dès que la pente est un peu abrupte, à ce moment-là il y a pas formation de marais, parce que les sédiments, à chaque marée, sont lavés, donc ils permettent pas une végétalisation facilement.

1795

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Mais dans tout le projet, celui de préservation, de restauration du marais, la construction de la piscine et du miroir d'eau n'est pas essentielle à la protection de ce marais-là? Ça a pas rapport?

1800

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Il y a pas de lien entre les deux (2).

1805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a pas de lien.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1810

D'accord, c'est beau.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1815

Pour répondre à votre question, si vous permettez!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

1820

PAR M. MARIO HEPPEL:

Bien, j'ai pas trouvé de photo. 1759, c'est un peintre. Ça, c'est l'étale de marée basse, puis c'est lors de la prise de Québec!

1825

Puis la côte, ça, c'est vraiment la partie intertidale entre les deux (2) niveaux de marée. Comme je disais hier, Québec, la signification de Québec, c'est là où le fleuve se rétrécit, les courants sont très forts, puis il y a rien qui se maintient sur le bord.

1830

C'est du roc affleurant tout le long avec des zones de pierres de différentes dimensions où c'est pas carrément le roc affleurant.

Donc eux autres ont débarqué à l'étale de marée basse, puis ils marchaient sur du roc tout le long.

1835

Quand on dit le dernier marais entre le pont et l'embouchure de la rivière Saint-Charles, il y avait pas de marais, d'autant plus qu'on voit cent (100) ans plus tard, c'était devenu carrément industriel, pratiquement d'un bout à l'autre, avec tous les remblayages qu'il y a eus.

1840 Sur le plan historique, si on va un peu plus loin dans cette présentation-là, bien c'est ça.

Bon, premièrement, ça a tout été construit avec les déblais de dragage pour avoir un port en eau profonde. Ici, on a rempli, bon, ils ont installé la voie ferrée, puis tout le derrière de la voie ferrée a été rempli avec les sédiments du dragage du port.

1845 Puis la plage du Foulon, c'était du sable de ce dragage-là que les gens ont fini par utiliser tout simplement.

1850 Puis encore aujourd'hui, ce serait très questionné de faire ça, parce que premièrement, il faudrait faire une caractérisation de la qualité des sédiments, puis il y aurait peut-être eu – surtout à cette époque-là, au début du siècle dernier qui était très industriel, puis on faisait à peu près n'importe quoi – ça fait qu'il y aurait eu bien de la contamination, puis qu'on aurait interdit la baignade aujourd'hui, parce que les sédiments auraient pas été propres, c'est ça.

1855 Mais on se posait pas ce genre de question là.

Puis là, il y a eu la construction aussi de la marina. Puis c'est beaucoup la construction de la marina, parce que ce sable-là était pas naturel à cet endroit-là, il était rapporté. Puis étant donné qu'il y en avait pas, il pouvait pas se maintenir là.

1860 C'est tout naturel que ça se soit vidé, qu'il n'y ait plus resté de sable, puis que le seul sable qui reste, c'est vraiment dû aux installations de la marina qu'il y a là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1865 Et si on renforçait le brise-lames, est-ce qu'il y aurait un plus grand apport de sable, ça ferait une plus grande plage naturelle?

PAR M. MARIO HEPPEL:

1870 Non, parce que l'alimentation se fait vraiment par la dégradation du brise-lames et de la falaise qu'il y a ici.

1875 Si on continue dans cette présentation-là, on va aller plus loin, bon, quand on parlait de l'estran, qu'est-ce que c'est, là, ça varie entre quatre point un (4,1 m) et moins un point huit mètres (-1,8 m). Donc c'est la largeur, ça.

1880 Donc ça va plus loin. Là, on n'était même pas à pleine marée basse au moment de cette photo-là.

L'estran, c'est entre la pleine mer supérieure grande marée, le plus haut niveau et le plus bas niveau des eaux.

1885 Puis ça, c'est des statistiques évaluées sur dix-neuf (19) ans de données. C'est un critère qui a été établi par le Service hydrographique du Canada, puis on utilise les données.

C'est la moyenne des marées hautes et des marées basses de la plus haute marée annuelle de chaque année sur dix-neuf (19) ans. C'est la moyenne dans les deux (2) sens.

1890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour être certaine de bien comprendre! Si on dit que la flèche de sable et le sable qui est là apparaît à cause du brise-lames, si le brise-lames reste en place, on va continuer à avoir cet apport-là de sable? Je comprends pas.

1895 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

Non, c'est la dégradation.

1900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La dégradation, la décomposition vous voulez dire?

1905 **PAR M. MARIO HEPPEL:**

Par l'érosion. Parce qu'elle vieillit, cette jetée-là, elle vieillit continuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910 OK. Donc c'est l'enrochement qui se décompose qui devient du sable?

PAR M. MARIO HEPPEL:

Oui, il y avait du tout-venant là-dedans.

1915

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Peut-être juste pour l'exprimer différemment! C'est que de la façon que c'est construit, les digues, on a un enrochement grossier en surface, des enrochements de plus petit calibre en dessous, puis il y a du tout-venant qui est dans la partie plus centrale.

1920

Étant donné que la couche supérieure est complètement partie maintenant, quand on est dans la couche inférieure, bien là, il y a donc des sédiments qui réussissent à s'échapper de cette digue-là pour alimenter la flèche en sable finalement. C'est du matériel qui provient de la digue parce que l'enrochement, la carapace qu'on appelle, est détérioré presque au complet.

1925

Ça fait que quand on va restaurer les couches comme elles doivent être, bien normalement, on va diminuer grandement l'apport de sable vers la flèche.

1930

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc l'apport ne vient pas du large?

PAR M. MARIO HEPPEL:

1935

Pas du tout.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

1940

Ça vient du remblai de la marina.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon.

1945

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

C'est comme si on allait imperméabiliser, dans le fond, la jetée, en refaisait la carapace, si on veut. Je caricature, là.

1950

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1955 Peut-être juste un point de précision aussi! On a parlé des arbres hier. Les arbres qu'on préserve dans ce secteur-là demandent une consolidation aussi de cet enrochement-là qui a pour effet de diminuer aussi l'apport de sable.

Donc c'est vraiment l'apport de sable suite à la construction de la marina. Donc pour préserver les arbres, on diminue l'apport de sable, de là le besoin de recharge dont on parlait tantôt.

1960 Mais il y a rien qui provient du fleuve effectivement, ça provient du remblai de la marina, artificiellement.

PAR M. MARIO HEPPEL:

1965 C'est ça. Puis là, on explique avec cette image-là, justement, l'effet d'érosion, comment il se produit.

1970 C'est que, bon, on a les vents dominants d'érosion, ils viennent de l'est. Parce que les vents de construction durant l'été sont du sud-ouest, de cet axe-là, puis ils provoquent une accumulation de l'ordre de deux centimètres (2 cm) sur les surfaces rocheuses ici. Ça, c'est uniquement durant l'été.

Mais dès l'automne, les saisons froides, ça vient tout le temps par ici, puis ça érode toutes ces surfaces-là.

1975 Puis là, les vents dominants, avec les vagues, il y a une réfraction. Les courants longent ici. La prochaine! Là, en rouge, c'est la zone d'érosion importante. On voit ici l'état de la berge.

Là, on continue, la prochaine! Ça, c'est là que se dépose le sable qui est arraché le long ici, se dépose là et se dépose là.

1980

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Ça nous permet de comprendre un peu mieux.

1985 Merci beaucoup madame pour votre longue question!

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Merci pour votre longue réponse.

1990

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995 Là, vous allez installer votre prochaine présentation sur la végétalisation. Entre-temps, je suggère de faire une petite pause de quinze (15) minutes et puis quand on va revenir, on va revenir avec votre présentation. Ça vous convient, monsieur Plante?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2000 On était prêt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais je pense qu'il y a besoin pour une petite pause.

2005 Donc on se revoit, on se retrouve à trois heures vingt-cinq (3 h 25).

2010 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
HAMIDA HASSEIN-BEY**

2015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons poursuivre. Nous avons deux (2) personnes d'inscrites.

2020

Madame Hassein-Bey s'il vous plaît.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Rebonjour.

2025

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

2030

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Moi, je reviens suite à la question de madame tout à l'heure, c'est concernant la plage.

2035

Je voudrais savoir si finalement, on laisse le marais tel qu'il est, et sa régénération naturelle, est-ce qu'on doit comprendre que la plage va disparaître et ça va prendre combien de temps?

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a répondu un petit peu à cela tantôt, mais peut-être amplifier!

2040

PAR M. MARIO HEPPEL:

Le marais ne se régénérera pas; à moyen terme, il devrait disparaître.

2045

Comme je disais tout à l'heure, à cause des changements climatiques, les glaces, il y a de moins en moins de couvert, donc les tempêtes minent le bord de ce marais-là, toute la frange du marais.

2050

Il y a la question du batillage aussi, il y a quand même des vagues assez importantes qui sont générées par les navires commerciaux qui passent sur le fleuve, puis il y a l'entrée de la marina aussi, même si c'est des vitesses contrôlées supposé, il y a du batillage là aussi.

C'est des facteurs qui font que le marais est affecté.

2055

Puis nous autres, les mesures qu'on propose, c'est vraiment pour le protéger. C'est une espèce de chapelet de pierres, un muret, puis en remplissage. Quand je dis les échancrures, c'est le dessus de la surface, c'est ça, tout rempli puis replanté, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2060

Ça répond à votre question?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2065

Non, je parlais de la plage. Est-ce que la plage va disparaître?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070

La plage.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2075

Parce qu'il y a sable en tant que tel, lui aussi il disparaît, j'ai compris que dans le projet, il y a de l'ensablement qui va être effectué, mais la plage telle quelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La plage côté famille.

2080

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Côté famille, est-ce qu'elle va disparaître si rien n'est fait?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

2085

Bien, peut-être dans un premier temps, la première chose qui va disparaître, c'est la digue qu'il y a là à la marina, tant qu'elle cédera pas, il va y avoir du sable qui va être envoyé. Mais à un moment donné, il y a des ouvrages de stabilisation de cette digue-là qui doivent être faits à court terme.

2090

Ça fait qu'en faisant la stabilisation de la digue, on vient couper l'ensablement de la plage naturelle, si on veut. Ça fait que ça, ce sont des faits.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095 La marina, c'est une installation privée et c'est la CCNQ qui va payer pour faire la réfection de l'endiguement?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2100 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2105 C'est qui?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

En fait, c'est le Yacht-Club qui va payer les travaux de consolidation de la digue, de sa digue.

2110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Ça fait pas partie de notre estimation de coûts?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2115 Non. Oui, mais ça fait partie aussi d'un partenariat qu'on a avec le Yacht-Club dans le cadre du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2120 OK. On va en reparler de ça, du partenariat, on a des questions là-dessus.

Mais je vais juste compléter avec madame! Je vais vous demander en même temps, est-ce que votre présentation sur la végétalisation est prête?

2125

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui.

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Alors votre deuxième question?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2135 Oui. Tout à l'heure, monsieur disait que l'ensablement venait directement de la digue. Nous, on a fait une étude quand même qui date de 98 qu'on va déposer et qui démontre que le sable vient du dragage d'entretien du chenal, des travaux de déblai de remblai effectués dans le fleuve.

2140 Et ce que je viens d'entendre aujourd'hui, c'est contraire de ce qu'on a véhiculé pendant des années.

Est-ce qu'il y a eu une autre étude qui a été effectuées qui finalement vient, comment dirais-je, qui vient un peu à l'encontre de ce qu'on avait pendant des années?

2145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une étude sur laquelle vous vous basez pour avancer votre théorie?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2150 C'est la première annexe du rapport d'étude d'impact qui est une analyse de l'évolution hydrogéomorphologique de tout ce secteur-là, puis qui débute même à l'époque de la Nouvelle-France, qui explique toute la dynamique sédimentaire.

2155 Les seuls apports qui ont été faits par dragage, c'était lors de la construction des quais, c'est tu 101 à 108, parce qu'il y en a qui ont été à différentes époques, je peux pas dire par cœur c'est lesquels spécifiquement qui ont amené plus de sable sur l'estran.

2160 C'est les seuls qui ont amené du sable là. Puis sinon, s'il y a des dragages d'entretien, c'est envoyé sur des sites qui sont autorisés par Transports Canada, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, puis c'est pas en berge.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 Qui étaient vos sources lorsque vous avez fait cette étude? Je comprends que l'étude a été faite par GENIVAR, mais vous avez été chercher vos sources où, ou vous avez fait vous-même l'analyse?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2170 Bien entre autres, oui, c'est ça. Mais on a quand même toute une littérature, parce que c'est un rapport qu'on a mis en annexe, mais qui a sa propre bibliographie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2175 Est-ce que l'étude de madame faisait partie de la bibliographie?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2180 Il me semble que oui. Est-ce qu'on l'a citée dans cette annexe-là, il faudrait que je vérifie, là, soit dans l'étude d'impact ou dans ce document-là.

Oui, elle st citée, est-ce que c'est ce rapport-là dont vous parlez "Création d'une plage publique à l'anse au Foulon"?

2185 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Oui.

PAR M. MARIO HEPPEL:

2190 Elle y est citée, elle a été analysée. Et ce qui était utile au travail qui a été fait d'analyse a été intégré à l'intérieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195 D'accord, merci. Ça va?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2200 Oui. Est-ce que je peux poser une autre question concernant le Yacht-Club?

Je comprends que le projet, à part la digue, n'intègre pas le Yacht-Club dans l'aménagement.

2205 Je voudrais savoir si la CCNQ est au courant d'un projet d'aménagement du Yacht-Club pour l'intégrer, parce que dans le temps, nous, on avait travaillé sur un projet avec eux pour rendre une partie publique, donc qui intégrait dans l'aménagement de la plage, et je voulais savoir s'ils sont au courant d'un projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2210 Monsieur Plante.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2215 Nous ne sommes pas au courant d'un projet du Yacht-Club pour rendre une partie publique, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220 Est-ce que vous avez eu des entretiens avec le Yacht-Club, je présume que oui?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2225 Plusieurs. Mais on n'a pas, au contraire, je vous dirais que le message qui nous est véhiculé, c'est que c'est pas un lieu public, au contraire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2230 Vous tenez ça d'où, madame, votre information?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2235 Bien, parce qu'on est un peu en contact, quand on a fait notre premier plan, on a travaillé avec le Yacht-Club, mais on est un peu en contact avec le Yacht-Club, et on a su, il y a plus d'un an, je pense, qu'ils voulaient réaménager le Yacht-Club. Mais je sais pas s'ils veulent le rendre public ou le garder privé.

 Mais vous me confirmez que ça reste privé en tant que tel.

2240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Donc vos entretiens avec le Yacht-Club sont plus récents qu'il y a un an et demi (1 ½)?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2245 Oui, oui, c'est continu. Donc non, j'ai pas cette information-là.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2250 Peut-être qu'il faudrait vérifier s'ils ont un projet d'aménagement.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2255 En fait, il y a quelque chose dans l'étude d'impact qui est le projet d'agrandissement du Yacht-Club, mais c'est pas un projet qui va dans le sens de rendre public. C'est pour ça que je dis ça.

2260 Et ce projet d'agrandissement là, je me rappelle plus qu'est-ce qu'on dit dans l'étude d'impact, mais c'est plutôt du côté est, du côté derrière le tennis Montcalm, donc c'est pas du côté qui nous concerne dans le cadre du projet.

Et puis c'est pour ça que je vous disais non, dans la mesure où pour moi, c'est pas un projet public.

2265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est un agrandissement privé.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2270 Bien oui, l'agrandissement des activités, c'est une volonté de! Ça, oui, on est au fait, c'est mentionné dans l'étude d'impact.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2275 Mais est-ce que la CCNQ a tenté d'intégrer le Yacht-Club pour rendre l'espace public?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2280 Est-ce qu'il y a eu des tentatives?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2285 Oui, tout à fait. Je dirais, dès les premiers coups de crayon au niveau conceptuel, il y a eu des rencontres.

2290 La première question, c'était de savoir s'il y avait un intérêt, eux, éventuellement, à avoir des fonctions plus publiques à l'intérieur du Yacht-Club. Ils ont entre autres un restaurant, etc. Donc on a tout de suite posé cette question-là, parce qu'il y avait peut-être un intérêt effectivement à ce que la population puisse longer les quais.

Et assez rapidement, la conclusion, c'est que c'est plutôt un club relativement privé. En fait, l'invasion publique à l'intérieur de ces installations privées n'est pas vraiment la bienvenue, y compris pour les activités de restauration ou autres.

2295

Alors le concept a été ajusté en conséquence par rapport à cet élément-là. Je vous parle de 2009, quand on a commencé à retravailler sur le projet, ça a été parmi les premières personnes qu'on a rencontrées.

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

2305

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2310

Merci madame.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Plante, on va aller à votre présentation avant de faire venir la prochaine intervenante!

2320

PAR M. MARIO HEPPEL:

Ça, c'est l'image qu'on présente encore là, on voit l'érosion. Ça, c'est une autre photo de l'érosion, l'état actuel de ce secteur-là, le secteur famille.

2325

Puis ce qu'on proposait – ça, c'est l'image qui est dans l'étude d'impact, avec des fagots, bien premièrement, un petit enrochement bas à la base avec des fagots qui développent des arbustes, normalement c'est du saule, puis des plantations végétales.

2330

Le concept a été un peu raffiné, mais c'est encore un document de travail.

La prochaine image, c'est ça, donc on a encore une espèce d'empierrement là avec aussi une restauration au niveau de la plage, pour un profilage.

2335 Là, on est plus en plantation qu'en fagots carrément. Mais on a un autre niveau ici, à cause des niveaux de marées puis de vagues, on a un autre petit empierrement à cet endroit-là avec de la végétalisation.

2340 Dans l'enrochement, ça, c'est l'enrochement comme tel aux endroits où ce qu'il sera pas végétalisé. C'est la coupe.

2345 Puis aux endroits végétalisés, en fonction des niveaux, c'est ça, c'est des arbres en espèce de sacs qui sont imbriqués à l'intérieur de l'enrochement. C'est ça, puis en haut aussi. Puis tout ça, c'est déterminé en fonction des niveaux de marées.

Puis tout ce qui est en bas, la végétation en bas du LNHE, la ligne naturelle des hautes eaux, fait partie, est comptabilisé dans les compensations pour le MPO.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2350 Est-ce qu'il y a une membrane derrière cet enrochement?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2355 Oui. Elle est mentionnée membrane géotextile.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360 Donc ça, c'est la partie où c'est un nouvel enrochement?

PAR M. MARIO HEPPEL:

Oui.

2365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'enrochement existant n'en a pas?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2370 Non, c'est une autre époque.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que c'est des techniques qui ont été éprouvées?

2375

PAR M. MARIO HEPPEL:

Dans la région de Québec, oui. Il y a des endroits, on travaille avec une firme qui collabore, qui a des réalisations à différents endroits autour, dans la région de Québec.

2380

Parce qu'en mer, c'est pas pensable, mais ici, on est en eau douce, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Par rapport à la phase 1, est-ce que vous utilisez la même technique ou c'est une technique différente?

2385

PAR M. RÉAL LESTAGE:

C'est une technique différente. En phase 1, c'est des plateaux qui étaient aménagés au niveau de l'enrochement. Il y a eu trois (3) ou quatre (4) plateaux qui ont été aménagés.

2390

Et il y avait quand même l'insertion effectivement de cette plante qu'on va privilégier dans la phase 3. Donc on pourrait même vous montrer à quel endroit en phase 1 ça a été utilisé, et ça a proliféré aussi beaucoup depuis 2008.

2395

Alors c'est une technique beaucoup moins dispendieuse que celle qui a été utilisée en phase 1 aussi pour végétaliser l'enrochement.

2400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous vous souvenez de quelle plante il s'agit, est-ce que c'est la vigne vierge?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

On pourrait demander à monsieur Houde qui est notre grand spécialiste au niveau de la végétalisation en qui on a une très grande confiance.

2405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je sais que ça fonctionne assez bien, ça.

2410

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2415 Il pourrait nous préciser. Je suis pas architecte de paysage comme tel, mais on pourrait vous préciser l'essence effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2420 Toujours au niveau de la végétalisation! Dans la phase 1, il me semble que c'est la partie supérieure principalement qui a résisté, au niveau de la végétalisation?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2425 Encore une fois, il y a certains détails par rapport aux plateaux, au niveau des différents niveaux.

Chose certaine, c'est qu'en deçà, si on va à l'autre diapositive, en deçà du niveau plus ou moins quatre point un (4,1 m), on sait qu'il y a peu près rien qui est viable de manière générale.

2430 Alors on va travailler effectivement dans cette portion-là supérieure. Mais c'est pas en plateaux nécessairement, c'est vraiment sur la portion en pente de l'enrochement, tel que vous le voyez là au niveau schématique.

PAR M. MARIO HEPPEL:

2435 On a indiqué sur le plan, notre ingénieur qui s'occupe de – c'est: niveau de mer pour la plantation, c'est trois point six (3,6 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440 Est-ce que vous avez considéré, en combinaison avec les petits arbustes ou au lieu des petits arbustes, l'implantation d'arbres à système racinaire très fort, qui aiderait à stabiliser l'enrochement?

PAR M. MARIO HEPPEL:

2450 Bien, c'est quand même des choses qui sont étudiées depuis, moi, je vois des choses dans ça depuis, au niveau de la littérature – ça fait vingt-sept (27) ans que j'exerce – mais j'ai vu des documents qui étaient plus anciens que moi, je dirais quarante (40) ans à peu près, puis j'ai jamais vu, pour ce qui est d'aller installer carrément des arbres, là, on parle tout le temps de plus petits arbustes qui deviennent arborescents pour certaines essences, qui peuvent être choisis, oui.

C'est toujours en petit au départ, c'est un petit qu'on va laisser se développer, puis qu'on fait des amendements puis de l'entretien.

2455 Mais de toute façon, le système, pour des gros arbres, le système racinaire, il faut vraiment qu'il se développe. Ça n'a pas de stabilité, un arbre, si ça se développe pas directement dans son milieu.

2460 Oui, on peut en planter des gros, mais il faut que ce soit relativement abrité en termes de vent, puis mettre des haubans pour les tenir pendant quelques années, le temps que les racines se développent. Parce que c'est fragile. Ça a beau être gros, mais on voit les effets des tempêtes des fois qui déracinent des arbres incroyables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465 Du côté du MDDEFP, est-ce que vous avez de l'information à ce sujet-là sur des projets ailleurs qui ont été réalisés et puis où le système racinaire des gros arbrisseaux et des arbres ont réussi à retenir l'enrochement?

2470 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

Retenir l'enrochement en tant que tel, à ma connaissance non. Mais je pourrai vérifier.

2475 On a des projets, surtout aux abords des rivières, moins fréquemment aux abords du fleuve, où effectivement, on plante ce genre de petites plantes qui se développent et qui couvrent, en fait qui se trouvent à couvrir l'enrochement. Ça permet de camoufler, ça permet d'offrir des abris à la faune, ça permet une certaine diversité.

2480 Mais ça permet pas nécessairement de maintenir en place le matériel qui stabilise, qui est en fait l'enrochement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485 OK. Ça, parce qu'il y a l'action des vagues aussi. Je sais que dans la région de Montréal, il y en a, mais il y a pas l'action des vagues, peut-être pas.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

2490 Bien c'est ça, il y en a beaucoup en bordure de rivières. Il y en a sur les bords des lacs.

Mais c'est sûr que dans ce contexte-ci, il faut tenir compte, je crois aussi, de l'action autant des vagues mais surtout des glaces. Je pense que les courants avec les glaces sont quand même assez forts dans ce secteur-là.

2495 Par contre, je suis pas experte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça vous serait possible de vérifier auprès du ministère?

2500

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Je vais vérifier, mais on avait fait l'exercice rapidement avec les gens du Centre d'expertise hydrique. Eux ne se commettront pas en tant que tel, il y a des rapports d'ingénieurs. Les rapports d'ingénieurs disent que ça prend une certaine grosseur de roche pour maintenir, pour stabiliser.

2505

Il y a des infrastructures d'utilité publique aux talus qu'il faut protéger aussi.

Donc je vais vérifier, mais je suis pas sûre que vous aurez une réponse.

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, merci.

2515

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dernière question au niveau de la végétalisation! Vous avez parlé tantôt qu'il y avait dans la région de Québec des endroits où la technique avait été éprouvée.

2520

Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples ou des études qui ont été plus documentés que vous pourriez déposer à la Commission?

PAR M. MARIO HEPPEL:

On pourrait établir une petite liste de projets qui ont été réalisés avec des photos, des images. On va demander ça à notre spécialiste, puis on pourrait vous déposer ça.

2525

Mais c'est jamais pour stabiliser. Les végétaux sont pas mis pour stabiliser la roche, c'est jamais ça. C'est pour de la fonction écologique, puis la fonction d'embellissement.

2530

2535 Mais c'est jamais pour stabiliser l'empierrement. On fait du génie végétal de stabilisation le long de rivières, dans des endroits pas trop énergiques, mais là on peut l'utiliser comme stabilisation. Mais dans ces endroits-là, c'est de l'embellissement, puis c'est de la fonction écologique d'habitat.

2540 Puis c'est des arbustes normalement de deux (2 m) à trois mètres (3 m), qui viennent pas plus hauts que deux (2 m) à trois mètres (3 m). Puis c'est justement, comme madame Auger parlait, il faut résister aux glaces, c'est des plantes qui sont résistantes. Habituellement, on utilise le saule qui peut avoir la moitié qui est arrachée par les glaces, puis ça va reprendre pareil au printemps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545 Est-ce que ça va aider pour l'aspect visuel à partir du fleuve?

PAR M. MARIO HEPPEL:

Certainement.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je voulais avoir votre réponse! Merci.

2555

JOHANNE ELSENER

PAR LA PRÉSIDENTE:

2560 Alors on a une prochaine intervenante, madame Elsener, est-ce que vous voulez revenir avec vos autres questions?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2565 Ma prochaine question porte sur le terrain de stationnement au pied de la côte de Sillery.

2570 Quand vous avez fait la présentation, enfin quand la CCNQ a fait la présentation, on voit que le terrain de stationnement est en deux (2) parties; une première partie plus au sud où on a dit qu'on ferait, qu'on aménagerait cet espace-là tout de suite, environ c'est une centaine de places, et l'autre partie plus au nord où il semblait y avoir un flou artistique sur l'avenir de ce bout de terrain là.

Ma question, c'est: Parce qu'à travers les discussions que j'ai eues, par exemple j'ai rencontré les promoteurs des Soeurs Jésus-Marie qui m'ont parlé de déménager, en fait de détruire l'aréna de Sillery et de construire l'aréna de Sillery au pied de la côte de Sillery.

2575 Je voudrais savoir, est-ce que la Ville a déjà contacté la Commission de la capitale nationale pour implanter un nouvel aréna sur ce site-là? Est-ce que c'est ce qui explique le flou artistique du devenir de ce terrain-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580 Monsieur Murphy.

PAR M. PETER MURPHY:

2585 Je peux confirmer que la Ville n'a aucun plan de déménager l'aréna en bas de la côte de Sillery. Il y a aucune construction prévue à cet endroit.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2590 Je sais qu'il y a aussi la Société d'histoire forestière du Québec qui a un projet de musée de la forêt et qui a contacté, à ma connaissance, la Ville et la Commission de la capitale nationale pour un projet de musée de la forêt qui est devenu, au cours du temps, un projet de maison de la forêt par, si vous voulez, l'implication du Conseil de l'industrie forestière du Québec, et que le
2595 Conseil de l'industrie forestière du Québec a contacté la Commission de la capitale nationale pour voir la possibilité de construire cette maison de la forêt sur ce terrain-là au pied de la côte de Sillery.

Je voudrais savoir ce qu'il en est devenu de ce projet-là? Est-ce qu'il y a une écoute du côté de la Commission de la capitale nationale?

2600 Est-ce qu'il y a une possibilité de ce côté-là, est-ce qu'il y a un engagement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605 Est-ce que vous en savez quelque chose, monsieur Plante?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2610 Peu de choses dans la mesure – en fait non, il y a pas de lien avec la question du stationnement, projet ou pas projet.

2615 Ce qu'on a dit, puis on a une petite présentation sur le stationnement si jamais ça vous intéresse pour après la réponse, mais dans le fond, dans la phase de travaux qu'on souhaite réaliser l'année prochaine, on aménagerait des stationnements qui sont situés entre le boulevard Champlain et la voie ferrée telle qu'elle est aujourd'hui, donc la portion sud du stationnement. Le nombre de cases, je m'en rappelle plus.

2620 Mais tout ce qui était au niveau de la portion nord, la Commission s'apprête à faire, au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, une enquête de fréquentation sur la promenade Samuel-De Champlain, voir d'où viennent les gens, etc.

Donc dans une phase subséquente, aussi en fonction de la demande, on veut voir comment va se comporter le projet lorsqu'il sera réalisé. On se garde une porte ouverte pour aménager des stationnements supplémentaires, ce qu'on a illustré sur les esquisses.

2625 Donc c'est là où on en est aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Donc le projet dont parle madame, vous êtes pas au courant?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Ça n'a pas de lien avec la question du stationnement.

2635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Murphy!

2640 **PAR M. PETER MURPHY:**

De mémoire, des promoteurs de ce projet nous ont contactés il y a quelques années. Ils étaient, à cette époque-là, de mémoire, intéressés à s'installer dans le garage municipal de Sillery en bas de la côte de Sillery.

2645 Ils étaient intéressés peut-être à recycler une partie du bâtiment, mais vu qu'il n'y a pas de décision prise quant à l'avenir de ce bâtiment, on n'a pas avancé plus loin dans nos discussions avec eux autres.

2650 Ce qu'on comprend, c'est qu'eux autres cherchent d'autres sites à ce moment-ci, mais on ne peut pas préciser à quel endroit. Mais c'est pas sur les terrains prévus par la Commission de la capitale nationale pour le stationnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655 Ce n'est plus une option pour eux, ce n'est pas une option pour eux?

PAR M. PETER MURPHY:

2660 À ma connaissance, non. Pas pour la Ville non plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ça répond à votre question?

2665 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

2670 En fait, je sais que c'est une option pour eux. Sauf que ce que je voudrais savoir de la Commission de la capitale nationale, c'est le seul devenir possible de ce terrain-là, dans votre optique, c'est un terrain de stationnement?

Ou est-ce qu'il y a d'autres options que vous pensez envisager pour ce terrain-là?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2675 Madame la Présidente, il y a pas d'autres options à l'heure actuelle qui sont sur la table, à moins qu'on ait des belles suggestions qui nous soient proposées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 Est-ce que vous permettez qu'on demande au promoteur – vous avez une autre question peut-être, une deuxième question?

On peut écouter une présentation sur le stationnement, ça éclairerait peut-être le sujet.

2685 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Peut-être juste faire une introduction pendant que monsieur Lestage va vous faire la présentation!

2690 Il y a un élément qui peut être intéressant de comparer. Dans la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain, ça fait partie de l'information, on a au total, à même le projet, donc des stationnements hors rues qui ont été réalisés, on a cent soixante-quinze (175) cases hors rues. On a cent soixante-quinze (175) cases sur le boulevard, donc des cases en rive et on a quarante-quatre (44) cases, appelons ça comme ça, des cases qui sont sur rue, sur le réseau municipal.

2695 Donc il y a du stationnement qui est permis, pour un total de trois cent quatre-vingt-quatorze (394) cases de stationnement, dans la phase 1.

2700 Donc aujourd'hui, on va vous présenter les options de stationnement qui sont retenues pour la phase 3.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2705 En fait au niveau du stationnement, d'abord une première préoccupation, c'est évidemment des stationnements qui sont optimisés au niveau de l'intégration en termes de paysage. C'est pas des stationnements qui sont très efficaces au plan, comment dire, en termes de capacité. Donc il y a beaucoup de cases qui sont utilisées pour végétaliser.

2710 Je vous ferai peut-être une présentation tantôt sur la fameuse prairie maritime dont j'ai parlé hier. On n'avait pas de diapositive. Ça concerne entre autres l'aménagement du stationnement dans cette première portion là.

2715 Alors si on y va de façon quantitative! Il y a trois cent cinquante (350) cases potentielles au pied de la côte de Sillery qui subdivisent en cent quarante-cinq (145) cases pour la partie qui est plus au sud; la partie au nord, comme Philippe l'a dit, qui demeure optionnelle éventuellement et à court terme, qui serait probablement engazonnée tout simplement, avec la végétalisation, comme je le disais hier, qui va reprendre le profil du littoral original.

2720 Vous voyez un peu les stratégies en termes d'aménagement. Donc on vient briser les continuités par des alignements d'arbres. Il y a même des cases de stationnement qui sont habitées aussi par la plantation des arbres, ce qui fait qu'en termes de perspective globale, c'est plutôt, on l'a appelé le jardin des Horizons, une fois qu'il sera aménagé, qu'un terrain de stationnement pur et simple.

2725 Un stationnement qui est le stationnement d'appoint, donc à l'entrée ouest du secteur plage, pour soixante-quinze (75) cases. Je vous épargne tout le détail, mais le stationnement est aménagé en contrebas. Il sera donc pas visible de l'ensemble des usagers, que ce soit au niveau du quai, de l'avancée Saint-Michel. C'est un stationnement qui ne sera pas perceptible par les usagers de l'ensemble des facilités récréatives.

2730 Le secteur famille, cent soixante-quinze (175) cases. Donc dans la portion du cent soixante-quinze (175) cases, dans l'exercice d'analyse de la valeur, parce qu'il y a d'autres processus qui se font aussi en parallèle, on évalue actuellement la possibilité même que cette portion-là du stationnement soit tout simplement engazonnée avec un type de gazon sportif, un type terre un peu plus ensablée, donc qui peut servir pour fins de stationnement quand il y a des affluences importantes; autrement, ça devient une plage engazonnée.

2735 Vous remarquerez, on a parlé du transport en commun hier, dans les deux (2) derniers cas, il y a des tournebrides qui sont aménagés, de façon à ce qu'éventuellement, la desserte au niveau des autobus, que l'autobus puisse entrer, puisse débarquer finalement, donc l'ensemble du trottoir dans ce secteur-là fait office de débarcadère pour le transport en commun.

2740 Évidemment, on peut revenir sur l'ensemble. On a le même système, excusez-moi, je vais reculer d'une, on a le même système ici, donc où les autobus pourront venir débarquer éventuellement les usagers au niveau de l'ensemble. Évidemment, un stationnement pour handicapés, etc., qui reste à préciser au niveau plus spécifique.

2745 Et finalement, un élément important de la personnalité de la promenade Samuel-De Champlain qui est le stationnement en rive en parallèle, qui est un élément qui a été longuement négocié dans la phase 1. C'est le seul corridor autoroutier avec stationnement en parallèle.

2750 Ce qui est intéressant, c'est que ces stationnements-là font un peu office de baromètre. Quand on voit que les stationnements sont pleins, en fait on comprend qu'il y a une fréquentation au niveau de la promenade. C'est quand même un élément d'animation.

2755 Alors il y a trois (3) pochettes, suite aux différentes négociations avec le ministère, il y a trois (3) pochettes qui sont aménagées de vingt (20) cases, qui vont reprendre, dans le fond, cet élément-là qui fait partie du côté un peu "parkway", si je prends le terme français, de la promenade Samuel-De Champlain dans sa première phase.

2760 Alors ça fait le tour un peu des éléments de stationnement.

J'en profite peut-être, si vous me le permettez, pour vous présenter la notion de prairie maritime. On a parlé des surfaces engazonnées hier. C'est une évolution par rapport à l'ensemble du projet.

2765 Dans ce secteur-là, c'est que finalement, la portion stationnement, je parlais du jardin des Horizons, donc c'est la notion de prairie maritime qui va être explorée dans ce secteur-là du projet, qui va venir aussi contaminer l'ensemble du stationnement.

2770 L'idée, dans le fond, c'est d'amener un nouvel élément, une nouvelle unité de paysage, toujours dans l'esprit du caractère très très indigène des interventions.

2775 Donc ce qu'on voit au niveau du plan très schématique, les bandes seront des bandes plantées en pots, et l'ensemble des autres éléments vont être ensemencés avec un mélange spécifique de prairie maritime, qui vont nous permettre, au travers des différentes saisons, d'avoir ce camaïeu de couleurs, ces coloris-là qui vont animer, et donner une personnalité propre. Après le secteur des quais, ce sera la prairie maritime.

2780 Donc évidemment, c'est un couvert qui fait à peu près plus ou moins un mètre (1 m) d'épaisseur, donc c'est une nouvelle expérience. Les sentiers vont plutôt se découper à l'intérieur de ce tapis végétalisé là. Vous avez ici les différentes espèces qui vont être à la fois plantées et-ou ensemencées.

2785 Et autre stratégie, dans le fond, les grands cailloux, dans le fond. Il y aura cinq (5) grands cailloux qui vont être aménagés, qui vont permettre aux gens de s'installer en surélévation par rapport à la prairie maritime.

Donc c'est une nouvelle expérience. C'est ce qu'on cherche au niveau de la promenade, c'est qu'au travers du parcours, on diversifie les différentes expériences.

2790 Alors ces végétaux-là vont venir éventuellement, c'est un travail qui se fait actuellement, vont venir caractériser aussi la personnalité du stationnement dans la portion sud à l'entrée de la côte de Sillery.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795 Concernant le nombre de cases de stationnement, quelles normes ou quelles données vous ont permis d'arriver à ce chiffre-là de nombre de cases qui sont nécessaires?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2800 En fait, je vous dirais, en fait, c'est un système à double entrée, si on veut.

2805 Dans un premier temps, en termes de fréquentation, je pourrai peut-être vous présenter différentes hypothèses. On estime à peu près la capacité du site entre mille (1000) et mille cinq cents (1500) personnes, je parle du secteur plage. Avec, quand on prend des expériences comme le parc plage à l'île Notre-Dame à Montréal ou même la baie de Beauport, avec un taux de renouvellement de plus ou moins trois (3) fois dans une journée.

2810 Ce qui fait qu'on s'attend à avoir des fréquentations de l'ordre d'environ quatre mille-quatre mille cinq cents (4000-4500) personnes-jour, les belles journées dans le secteur plage.

2815 On aurait pu faire une équation savante pour connaître le nombre de places de stationnement. Le concept nous a amenés plus à voir les zones qui étaient dégagées pour voir éventuellement le nombre de places qui étaient correspondant, si vous voulez.

Donc au total, je me souviens pas le nombre exact.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2820 De près de six cents (600).

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2825 On a environ six cents (600) places de stationnement potentiellement. Si on retranche la portion nord qu'on a vue tantôt au pied de la côte de Sillery qui est tributaire du type de fréquentation qu'on aura, on parle d'environ quatre cents (400) places de stationnement, pour des fréquentations de la plage qui peuvent être estimées à mille cinq cents (1500) personnes.

2830 Ce qui fait à peu près, vous voyez à peu près le ratio de façon générale.

2835 C'est évident que si à moyen terme, évidemment on sait qu'en termes de fréquentation aussi, on parle de familles, on parle de familles qui se déplacent, bon, avec les enfants, les chaises, la glacière, les différents éléments, donc l'automobile va être quand même présente, il a beau y avoir la navette, le transport en commun, alors on pense que le nombre de places de stationnement qui est là actuellement est à peu près à l'échelle du niveau de fréquentation qui est anticipé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 Et la fréquentation qui est anticipée, d'où vient le chiffre?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2845 En fait, ça vient de quelques comparables. D'abord le parc plage à l'île Notre-Dame à Montréal qui est à peu près, qui est évidemment plus une destination unique que sur la promenade Samuel-De Champlain où on peut compter effectivement sur des gens qui vont venir spécifiquement pour la baignade, mais aussi des gens qui vont passer, qui sont en vélo, qui prennent une marche, qui s'arrêtent.

2850 Mais ce qu'on a calculé, selon les différentes normes, alors on a parlé tantôt des différentes surfaces. Je pense que je vais peut-être aller ici sur la portion.

2855 Donc si on regarde la portion ensablée au niveau de la plage, on a deux mille cinq cents mètres carrés (2500 m²) face au bassin baignable, on a cinq mille mètres carrés (5000 m²) face au miroir d'eau, pour un total de plus ou moins sept mille cinq cents mètres carrés (7500 m²) de surface d'accumulation. On pourrait aussi considérer éventuellement la surface engazonnée derrière qui donne treize mille six cents mètres carrés (13 600 m²).

2860 Alors les scénarios ont été établis de la façon suivante! Sept mille cinq cents mètres carrés (7500 m²), actuellement les règles du pouce, au niveau des baigneurs potentiels, des surfaces tributaires, sont de l'ordre d'environ neuf mètres carrés (9 m²) par individu. Alors on voit que la capacité d'accueil du site, strictement sur la portion ensablée plage, est de l'ordre de huit cent trente-trois (833) baigneurs ou potentiels baigneurs qui habiteront cet environnement-là.

2865 Et le taux de renouvellement, dans les belles journées, qui est de l'ordre de trois (3), qui nous amène à peu près à deux mille cinq cents (2500) baigneurs, un scénario faible si on veut, et plus ou moins quatre mille (4000) baigneurs, le scénario plus fort qui intègre la surface engazonnée.

2870 Ça donne un potentiel de fréquentation totale annuelle de l'ordre d'environ cent cinquante mille (150 000) personnes.

2875 On sait qu'à la baie de Beauport, la première année de fréquentation, et je rappelle que les gens ont pas vraiment le droit de se baigner, on parle d'environ cent mille (100 000) baigneurs pour la première année. Ils espéraient, l'année suivante, on n'a pas eu les statistiques, ils espéraient à peu près cent cinquante mille (150 000).

Le parc plage de l'île Notre-Dame à Montréal est à peu près dans ces mêmes eaux là en termes de type de fréquentation.

2880 Donc on n'a pas de boule de cristal pour prédire l'avenir, il y a pas d'étude de marché qui existe, mais on pense que le scénario d'environ cent cinquante mille (150 000) personnes est pas mal un scénario assez conservateur, considérant l'attrait qu'aura ce site-là dans le contexte plus général de la promenade.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 Si on rattache ce chiffre-là au nombre de cases de stationnement, vous avez un ratio de combien de cases par personne?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2890

Bien en fait, si je prends le scénario de plus ou moins, le scénario ici, on parle évidemment de gens qui simultanément fréquentent le site, et là on parle strictement du secteur baignable. On sait déjà que dans la phase 1, toutes les places de stationnement sont occupées. On aurait plus de places de stationnement qu'on les remplirait probablement strictement avec la phase 1.

2895

Donc il y a pas une étude très très précise, honnêtement, qui a été faite. Mais si on prend plus ou moins mille cinq cents (1500) personnes, il faudrait faire les différents ratios, ça a déjà été fait, on est là-dessus depuis 2009, je pourrai ressortir les différents chiffres.

2900

Mais il me semble que ça nous donnait un ordre de grandeur entre quatre cents (400) et huit cents (800) places de stationnement, dépendamment des ratios qui étaient utilisés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905

Donc quatre cents (400) places de stationnement pour mille (1000) personnes?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2910

Pour mille cinq cents (1500) personnes potentiellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2915

Est-ce que vous avez comparé ce chiffre-là avec d'autres données dans d'autres villes où il y a des projets similaires?

Vous nous avez montré hier des projets similaires ailleurs dans d'autres villes, les stationnements?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2920

Les stationnements ont pas été comparés plus spécifiquement. On a travaillé avec les normes du "design criteria", etc., il existe différentes normes de conception. Je pourrai vous fournir ces différentes normes là.

2925

Évidemment dans certains cas, elles sont américaines, donc souvent, ça amène un nombre effarent de places de stationnement.

Mais on n'a pas de projet comparable autrement de manière générale.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2930

Est-ce que vous savez plus spécifiquement pour la plage Notre-Dame qui est plus près de nous, combien ils ont de cases de stationnement?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2935

Il y a à peu près pas de places de stationnement, très peu. Évidemment, les gens viennent par métro essentiellement. On est dans un autre contexte.

2940

C'est pour ça que je disais tantôt, c'est plus un lieu de destination. Il faut vraiment partir, aller à la plage spécifiquement.

On sait que l'accès à l'île Notre-Dame n'est pas facile de manière générale à Montréal.

2945

La baie de Beauport, j'ai pas les statistiques. Il y a quand même beaucoup de places de stationnement à la baie de Beauport, mais il faudrait préciser au niveau de l'ensemble.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950

Ce que vous venez de nous présenter, puis les chiffres comparatifs que vous avez, vous pourriez nous les déposer?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2955

Absolument, avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960

Monsieur Murphy, est-ce qu'à la Ville, vous avez des normes de nombre de places de stationnement pour des équipements récréatifs genre parc urbain?

PAR M. PETER MURPHY:

2965

Il y a des normes qui s'appliquent, j'ai pas les détails sur moi aujourd'hui. On peut vérifier dans notre Règlement de zonage, c'est quoi les normes qui s'appliquent dans un cas comparable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourriez vérifier ça puis nous revenir pour nous dire si le nombre de places qui est proposé, c'est conforme à vos normes?

2970

PAR M. PETER MURPHY:

Oui.

2975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. Est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2980

Toujours sur le stationnement. Est-ce que, pour la surface de stationnement, est-ce que vous avez envisagé des surfaces semi-perméables, un peu comme on a maintenant en Europe, à la foire de Milan, une surface qui est moitié gazonnée, en fait c'est une espèce de treillis, si vous voulez, bétonnée ou plastifiée, qui permet à la végétation de couvrir le stationnement?

2985

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Oui, il y a eu des analyses qui ont été faites par rapport à ça. Il y a même des exemples des projets comparables, je pense entre autres aux Shops Angus à Montréal où ils ont fait des stationnements, des prototypes comme ça, avec les losanges qui sont bétonnés et le gazon qui pousse au travers, récupération des eaux de pluie, etc.

2990

Ils ont été présentés aussi, ces éléments-là, en alternative à l'analyse de la valeur, on parle d'environ plus ou moins trois (3) fois le coût d'un stationnement standard. Alors je dois vous dire que ça n'a pas été retenu comme tel comme option, à la fois pour des questions de coût, mais à la fois aussi pour des questions de viabilité et de durabilité.

2995

L'expérience jusqu'à maintenant, à partir du moment où ces stationnements-là sont déneigés potentiellement, est moins concluante. Ce qu'on a plutôt opté, c'est ce que je vous ai présenté tantôt.

3000

C'est qu'il y a certaines zones de stationnement, comme dans le secteur famille, où on va plutôt utiliser la coupe type des terrains de sport. C'est-à-dire un terrain qui est très bien drainé avec une terre sable; donc on augmente beaucoup la proportion de sable, qui fait en sorte qu'on

3005 peut stationner des automobiles pour des événements particuliers, sans que ce soit un stationnement formel.

3010 Donc c'est plutôt la piste qu'on entend prendre plutôt que celle un peu plus invasive en termes de technique, ces éléments-là qui donnent pas des résultats, en tout cas dans notre contexte, qui sont concluants à notre avis.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3015 Est-ce que vous avez déjà envisagé des stationnements souterrains? Je sais que c'est beaucoup plus cher, mais est-ce que c'est faisable de penser à aménager des stationnements souterrains à cet endroit-là?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3020 On l'a pas envisagé, parce que c'est prohibitif en termes de coûts. Puis évidemment, la nappe phréatique, le sol, en fait c'est un site qui est inondé, vous savez, donc qui amènerait des coûts absolument prohibitifs.

3025 Un stationnement souterrain, on parle entre trente (30 000 \$) et cinquante-soixante mille dollars (50 000 \$-60 000 \$) la place de stationnement.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3030 Oui je sais, mais pour la faisabilité. Parce que la Ville parle de faire des stationnements souterrains au Port de Québec, enfin devant le débarcadère des grands bateaux de croisière, qui a à peu près le même problème de nappe phréatique.

3035 Donc du point de vue technique, est-ce que vous pensez que c'est possible de construire des stationnements souterrains sur le site du projet d'aménagement ou c'est impossible à cause de la nappe phréatique?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3040 Il y a rien d'impossible, mais à quel prix!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3045 D'accord. Est-ce que vous aviez une autre question? On peut vous permettre une autre question, mais si c'est sur un sujet autre que le stationnement, on aurait, nous, quelques questions sur le stationnement.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3050 Allez-y.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bourret.

3055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai une question au niveau de monsieur Saulnier du ministère des Transports. On parle d'un flux d'environ cent cinquante mille (150 000) personnes qui vont fréquenter le secteur plage.

3060 Si on fait une moyenne grosso modo de deux-trois (2-3) personnes par voiture, on parle peut-être de cinquante (50 000) à soixante-quinze mille (75 000) voitures qui passeraient dans l'année, au cours de la saison estivale.

3065 Je veux savoir dans un premier temps, est-ce qu'il y a eu une étude sur les flux de circulation actuels, qui nous donne l'information sur le nombre de véhicules qui passent sur le boulevard Champlain?

Puis dans un deuxième temps, est-ce que vous avez évalué l'impact du secteur plage, la fréquentation du secteur plage sur ce flux de circulation là?

3070

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Oui, on a fait une analyse des volumes de circulation dans le secteur. C'est des éléments qui ont été déposés d'ailleurs comme documents.

3075

L'autre élément, en termes d'analyse de flux pour le secteur plage, en termes de calculs, non, ça n'a pas été réalisé spécifiquement pour le secteur plage.

3080 C'est sûr que les types de débits par contre ont été analysés, les volumes qui sont générés aux heures de pointe et à différentes périodes.

On a aussi des données pour les fins de semaines qui ont été évaluées et du type de trafic que ça génère.

3085 Donc ce qu'on constate évidemment, c'est un déplacement pendulaire, c'est-à-dire de pointe, dans une direction, donc le matin en direction est et ouest le soir. C'est un débit au-delà de vingt mille (20 000) véhicules-jour. On l'a aussi à l'heure.

Ce genre de configuration à quatre (4) voies peut prendre d'ailleurs ce débit-là.

3090 Les fins de semaine, le débit aussi est un petit peu différent. La pointe se comporte pas de la même façon.

Donc au niveau des débits à l'heure, on sait que le boulevard est capable de prendre ces débits de pointe là pendant la semaine.

3095 Donc pendant la fin de semaine, probablement aussi sans avoir fait une analyse précise concernant la plage, on sait que ça va se passer sur une beaucoup plus longue période. Donc ce sera pas pendant une heure et demie (1 ½) à l'heure de pointe le matin ou deux (2) heures la fin de l'après-midi.

3100 Donc la capacité du boulevard Champlain pendant la fin de semaine est beaucoup plus importante si on la répartit sur toute la période disons de dix heures (10 h) le matin à six heures (6 h) le soir.

3105 Donc à ce niveau-là, on pourrait faire l'analyse, on pourrait faire une analyse succincte puis regarder ce que ça pourrait avoir comme impact.

Mais le nombre de véhicules à l'heure, une voie de circulation non obstruée, on parle d'au-delà de deux mille (2000) véhicules-heure. Donc c'est majeur.

3110 Donc normalement, je crois que ce serait assez rapide de faire juste une évaluation rapide de ce que ça pourrait envisager, mais ça serait très surprenant que ça ait des effets énormes, au point de générer des congestions, là.

3115 Mais on peut faire cette analyse-là si vous le jugez nécessaire, succinctement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, on apprécierait beaucoup.

3120

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

OK. On va regarder avec mon personnel, le temps que ça prendra, puis on va vous le transmettre le plus rapidement possible.

3125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait possible dans les quarante-huit (48) heures?

3130

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Mon expert est là, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3135

Dans le même sujet, c'est sûr qu'avec des familles, des gens qui viennent avec leur boîte à lunch, etc., qui vont pour aller pique-niquer sur la plage, il y a l'aspect sécurité.

3140

Est-ce que vous envisagez qu'il pourrait y avoir des problèmes de sécurité avec les stationnements en bordure où les gens sortent leurs bagages, leur parasol, etc., pour aller à la plage?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

3145

Au niveau de la sécurité, on n'a pas fait d'analyse sur un comportement en particulier.

Ce qu'on avait comme appréhensions, évidemment, c'était les stationnements en rive le long du boulevard Champlain, certaines appréhensions. Donc on a fait des analyses de sécurité qui ont été faites sur l'aménagement de la phase 1.

3150

Et ce qu'on a constaté, c'est que le boulevard Champlain, actuellement, a des taux d'accidents inférieurs de beaucoup à ceux d'un boulevard de ce type-là, des comparables à travers la province, du taux moyen d'accidents.

3155

Donc on a beaucoup moins d'accidents qu'on devrait s'attendre dans un type d'aménagement à quatre (4) voies de ce type-là.

Donc dans le secteur en particulier, on a vérifié les accidents mortels, les accidents graves, les accidents mortels, et on a, dans l'étude de sécurité, ces éléments-là qui ont été décrits, là.

3160

Donc présentement, on a une sécurité qui est supérieure au réseau moyen dans la province pour un quatre (4) voies séparées comme celui-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3165

À quoi attribuez-vous ces chiffres? Est-ce que c'est la vitesse qui est moins vite?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

3170

Non. Les éléments, c'est sûr qu'il y a, malgré les accès, les stationnements qui sont sur le bord, il y a peu d'accès différents, donc le nombre de véhicules qui accèdent à différents endroits.

C'est des accès qui sont assez contrôlés, c'est-à-dire à différentes intersections. Ça pourrait être un des éléments qui aide la sécurité du réseau.

3175

Peut-être aussi les gens, au moment où ils empruntent le boulevard, quand c'est des périodes touristiques, ces choses-là, c'est pas le même comportement que la fonction à ce moment-là, même si c'est des gens qui sont pas dans le même mode, ils arrivent pour visiter, ces choses-là, ils sont peut-être plus attentifs ou moins stressés. Ça pourrait être des éléments contributifs.

3180

Il y a un paquet d'éléments comme ça qui pourraient être jugés. Et par contre, même dans la période pas touristique, il y a très peu d'accidents.

3185

Il faut bien comprendre que le boulevard Champlain est utilisé par des utilisateurs qui connaissent bien le réseau, qui connaissent bien le secteur.

C'est utilisé soit pour l'accès au port, soit pour les déplacements des gens qui vont au travail.

3190

Donc c'est probablement une série de facteurs comme ça qui viennent contribuer au fait qu'il y a une uniformité dans les gens qui empruntent, la connaissance.

3195

Et puis quand c'est en période touristique, bien, c'est les fins de semaine, il fait beau, ces choses-là. Donc c'est tous des facteurs qui viennent aider à probablement avoir des aussi bons taux de sécurité, des aussi bons taux au niveau des accidents, c'est-à-dire un nombre vraiment inférieur à ce qu'on devrait s'attendre. C'est les facteurs, en fin de compte, de l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3200

Oui, ils sont peut-être moins stressés aussi, les gens.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Ces choses-là. En tout cas, quoi qu'il en soi, c'est confirmé, là.

3205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourriez nous déposer cette analyse?

3210 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215 OK, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

3220 Toujours en rapport avec le stationnement! Dans l'étude d'impact, on parle d'une navette éventuelle entre les stationnements puis le secteur plage, est-ce que c'est toujours maintenu? Ça semblait pas tout à fait clair.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3225 En fait, c'est une réflexion. En fait, il y aurait une volonté – en fait, je pense, pour bien mettre ça très clairement!

3230 Dans le fond, on a une volonté d'avoir le transport en commun qui soit à l'échelle urbaine, mais aussi à l'échelle du projet, pour effectivement permettre aux gens de se déplacer à l'intérieur du projet.

3235 Avec la phase 3, même la phase 2 qui est plus à l'ouest, on parle d'environ sept point cinq kilomètres (7,5 km) de long. Donc quelqu'un qui marcherait d'un bout à l'autre pour favoriser, c'est pas tout le monde qui est apte à marcher quinze kilomètre (15 km), donc qui voudrait revenir avec par exemple le transport en commun, c'est pour ça que quand on parlait hier, les discussions qu'on a avec le RTC, ça va aussi dans cet esprit-là.

Mais l'idée d'une navette est à explorer effectivement entre les stationnements dans le projet.

3240 C'est pas quelque chose sur lequel on a statué à l'heure où on se parle.

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis est-ce que cette navette serait la responsabilité de la CCN?

3245

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

C'est pas statué non plus.

PAR LE COMMISSAIRE:

3250

Est-ce qu'elle serait gratuite? C'est pas statué non plus.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3255

La même réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On le sait pas. Alors on va aller à votre prochaine question!

3260

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Juste avant sur le stationnement! J'en aurais une autre, en fait.

3265

Quand on regarde les stationnements sur rues, ils sont longitudinaux au boulevard Champlain et il y a un espace entre la case de stationnement et le boulevard Champlain.

3270

Pourquoi est-ce que ça a été aménagé comme ça et non pas, je veux dire, en écailles de poisson, où les autos se stationnent de façon oblique, ce qui aurait augmenté le nombre d'autos possible par rapport à l'espace disponible? Je sais pas si vous comprenez un peu ce que je veux dire.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3275

C'est une bonne question, on va avoir une réponse.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3280

Je vais vous montrer, en fait l'idée, évidemment le fait qu'on soit en parallèle par rapport au mouvement de circulation au niveau du boulevard Champlain, il faut que les gens puissent arriver,

se stationner, et puis repartir sans reculer à contresens par rapport au sens principal de la circulation.

3285 C'est pourquoi le stationnement à angle ou stationnement perpendiculaire n'a pas été envisagé à ce niveau-là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

3290 Le ministère n'aurait pas permis un stationnement à angle, étant donné qu'on recule, on aurait reculé dans la voie de circulation.

Donc on n'aurait pas permis ce genre de mouvement là avec un quatre (4) voies; on n'aurait pas trouvé ça sécuritaire.

3295 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

3300 En fait juste peut-être la photo précise un peu la façon dont le stationnement est aménagé. Donc on a une bande de deux point quatre mètres (2,4 m), une bande de deux point quatre mètres (2,4 m) pour le stationnement, ce qui fait que la zone de protection qui avait été demandée d'ailleurs par le ministère, de façon à ce que les gens puissent manœuvrer en toute sécurité, à l'abri des flux de circulation.

3305 Autrement, il faudrait à peu près doubler cette zone-là, s'il fallait pouvoir reculer et rouler en parallèle du boulevard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3310 Aux endroits où il y a du stationnement, au nord de la promenade, comment allez-vous assurer la sécurité des piétons qui voudraient traverser à peu près n'importe où?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Il y en a pas dans la phase 3.

3315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ma question était le tunnel que vous avez prévu, c'est un passage pour piétons?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3320

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3325

C'est justement pour assurer la sécurité des piétons qui viennent du secteur nord?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3330

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le tunnel, c'est pour quoi?

3335

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

On va mettre le plan d'ensemble.

3340

Disons qu'on prend celui-là, c'est pas la meilleure qualité. Ce qu'on dit, dans le fond, il y a deux (2) choses. Pour traverser le boulevard – sur l'ensemble de la portion nord du boulevard, il y a pas de stationnement qui est prévu, dans le fond. Outre évidemment le stationnement dans le secteur de la côte de Sillery.

3345

À cet endroit-ci, on prévoit un passage à niveau, donc un passage au niveau de la rue, c'est pas un tunnel, qui va être sécurisé par un feu de signalisation, à la demande. Donc les gens qui vont vouloir traverser vont appuyer, puis le feu va devenir rouge et vont pouvoir traverser.

3350

Dans le secteur famille, donc à l'extrême ouest du projet, on a prévu effectivement un tunnel. À partir de cet endroit-là, il y a une piste cyclable, en fait une piste multifonctionnelle qui est existante, c'est le corridor du Littoral, donc le corridor du Littoral se poursuit et là, on a une combinaison, donc multifonctionnelle, c'est piétons, cyclistes, patins à roulettes, promeneurs avec chien, etc., donc à partir de cet endroit-là, plutôt pour passer sous la voie ferrée, donc c'est le contact entre la voie ferrée et l'utilisation de la piste multifonctionnelle.

3355

PAR M. RÉAL LESTAGE:

En fait, ce dont on parle effectivement, là où il y a le passage à niveau, la piste cyclable devient piste multifonctionnelle, donc cyclistes et piétons.

3360 Quand on parle de tunnel le moins fort, en fait, c'est un viaduc où la voie ferrée va passer, les gens vont pouvoir circuler en toute sécurité sous cet élément-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3365 Donc c'est la largeur de la voie ferrée, d'une voie ferrée?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3370 Exactement. Du fait qu'on est en diagonale, ça augmente un peu la profondeur de l'élément ponceau, mais qui va être intégré – on sait que les premières esquisses, donc c'est quand même pas si profond.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375 D'accord. Ça va?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3380 Merci. Ma deuxième question porte en fait sur le quai Frontenac et sur la possibilité d'une navette fluviale.

3385 C'est une idée qui a surgi parmi plusieurs groupes, et ce serait une façon à la fois de redonner le fleuve aux citoyens, pour avoir l'expérience fleuve et non pas seulement l'expérience terrestre, mais aussi pour, si vous voulez, bonifier l'aspect linéaire de la promenade Samuel-De Champlain où les gens sont obligés de faire un aller-retour, à moins qu'il y ait une futur navette terrestre, là.

Donc ça offrirait la possibilité aux gens de faire une partie à pied et de revenir ensuite par le fleuve.

3390 Maintenant, pour ça, ça prend évidemment une navette, mais ça prend aussi des débarcadères-embarcadères. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour ça par exemple au quai Frontenac dans cette phase-là?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3395 C'est pas prévu au quai Frontenac, non.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3400 C'est prévu ailleurs?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3405 On peut peut-être préciser qu'effectivement, en phase 1, au quai des Cageux, il y a une analyse de faisabilité qui a été faite de façon à ce qu'éventuellement, il y ait un réseau de navette à partir de Saint-Romuald l'autre côté qui pourrait permettre le parcours des anses de la promenade Samuel-De Champlain.

3410 C'est évidemment des quais, à ce moment-là, qui sont attachés à partir du quai principal, qui fluctuent en fonction de la marée. C'est une quincaillerie quand même qui est assez imposante, assez importante, mais c'est faisable.

3415 Évidemment, je pense que là où c'est pas complété comme projet de façon générale, du côté de la rive sud notamment, il y avait d'autres problèmes d'accessibilité.

Mais un jour, je pense que s'il y avait un réseau de navette, le quai des Cageux serait plus indiqué.

3420 Le quai Frontenac est sur un enrochement. Le quai des Cageux est dans un panier, donc les arêtes sont verticales. Ce serait plus faisable au quai des Cageux.

Mais c'est pas dans les cartons du projet de la promenade Samuel-De Champlain comme tel.

3425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une image plus détaillée du quai Frontenac?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

3430 En fait, le quai Frontenac, c'est un élément important au plan conceptuel. C'est un vestige historique intéressant.

3435 On l'a vu hier, évidemment, qui est pas accessible actuellement, considérant le remblai au niveau de l'autoroute. Donc on veut explorer le quai Frontenac.

Je vais aller plus spécifiquement dans la zone du quai Frontenac! Donc évidemment, il n'est pas accessible parce que c'est l'ensemble du remblai, le quai est derrière cet élément-là.

3440 Donc vous avez actuellement la condition, donc le quai Frontenac, dans son enrochement, le remblai, son accessibilité qui est très difficile, et l'allure générale aussi du quai qui a l'air plus d'une piste de dépotoir, une jetée de dépotoir à neige.

3445 Mais évidemment, ce qu'on veut faire, c'est retrouver effectivement les traces historiques de l'ensemble de ce quai-là.

Donc au plan conceptuel, on va retravailler avec la trace du quai comme telle qui va être une trace de bois, et il y aura aussi un déambulateur en béton.

3450 Donc vous avez ici l'esquisse plus avancée au niveau du quai. Donc on a un déambulateur de trois mètres (3 m) au niveau, en béton blanc, qui nous permet éventuellement, c'est une stratégie constructive aussi de venir consolider une portion de l'enrochement qui subsiste au niveau du quai Frontenac, et la forme originale de l'ensemble du quai.

3455 L'ambiance générale, c'est qu'au niveau du quai, bon évidemment, les perspectives précèdent le design plus final. On a comme inversé, le béton est de l'autre côté maintenant. Mais il y a une halte abri aussi qui est à l'amorce du quai Frontenac.

3460 Et je vais vous montrer, bon, l'ambiance générale. C'est toujours un peu les mêmes stratégies, c'est-à-dire que le platelage de bois est à quatre cent cinquante millimètres (450 mm) de la surface en béton blanc, ça devient donc un grand banc potentiel où les gens peuvent s'asseoir.

L'idée, c'est que ces espaces-là soient plus versatiles possibles. Et là, vous avez quelques esquisses un peu plus avancées.

3465 Donc vous avez la portion en bois au niveau du quai à quatre cent cinquante (450 mm), les emmarchements de l'autre côté qui vont permettre que sur le déambulateur en béton, on puisse monter sur la portion en bois. Le fait que le delta ne soit que de quatre cent cinquante (450 mm), il y a pas de garde-corps qui est requis à ce moment-là.

3470 Et comme on l'a fait au quai des Cageux, partout où il y a des avancées au niveau du fleuve, on dispose des chandelles d'éclairage à tous les dix-huit mètres (18 m), donc ça devient une espèce de chapelet de lumières qui entre au niveau du fleuve dans l'ensemble du projet.

3475 Donc c'est à peu près l'allure qu'aura le quai Frontenac.

Ce que vous voyez ici évidemment qui est schématisé sur les esquisses, c'est l'enrochement qui est reprofilé.

3480 Le travail que j'ai fait avec les ingénieurs, qui est important, c'est que ce qu'on veut, c'est que les gens qui sont sur le quai Frontenac soient pas en contemplation sur un tas de roches, donc on fait en sorte que la pente soit un peu plus importante au début, de façon à ce que l'enrochement soit pas dans le premier plan au niveau de l'expérience visuelle au quai Frontenac.

3485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

3490 Par rapport au quai Frontenac, est-ce qu'il a été envisagé autre profil qu'un enrochement tout le tour du quai?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

3495 En fait, dans l'analyse de la valeur, ça a été un des questionnements, puis la question aussi avait été posée, voir s'il pouvait y avoir un point de desserte au niveau du quai.

3500 Et une évaluation sommaire, je vous dis de mémoire, c'est quelque chose comme trois millions et demi de dollars (3 ½ M\$), juste pour dégager mettons la façade du quai.

On a des photos sur des anciens plans, on les a pas avec nous, mais avant, c'était des quais de bois qui sont en train de pourrir avec le temps, comme on dit.

3505 Ça fait que de vraiment venir enlever l'enrochement à cet endroit-là, on s'embarque dans un projet de plusieurs plusieurs millions de dollars.

Ça fait que juste de dégager le bout du quai pour en faire un point de desserte, on parle certainement de trois (3 M\$) à quatre millions de dollars (4 M\$).

3510

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Et des quais flottants qui partiraient de la structure actuelle ou future?

3515 **PAR M. JACQUES DESJARDINS:**

En fait, il faudrait solidifier la structure actuelle. C'est un peu ce que monsieur Lestage disait, qu'au quai des Cageux, c'était déjà aménagé en quai structurant, si on veut, en périphérie.

3520 Donc il restait peut-être à mettre les passerelles, qui est déjà un exercice où le courant est assez élevé. On avait rencontré des gens de Croisières AML déjà pour partager des expériences.

Ça demeure, comme disait monsieur Lestage, un projet intéressant, mais peut-être où il faut qu'il y ait des partenariats publics-privés, c'est très à la mode.

3525 Mais c'est la même chose un peu pour le quai Frontenac qui peut avoir des possibilités, mais actuellement, c'est pas dans les cartons, comme on dit, du projet, étant donné le coût assez important.

3530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

3535 Ça va

PAR LA PRÉSIDENTE:

3540 Je vous remercie beaucoup pour vos questions.

Avant de suspendre pour le souper, est-ce que je pourrais vous demander de déposer le bilan de la fréquentation de la phase 1? Vous avez parlé de ça tantôt?

3545 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Ça n'existe pas encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3550 Ça n'existe pas encore?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3555 Ce que je vous disais, c'est qu'on s'apprête à le faire dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3560 Ah OK. Donc depuis l'ouverture, vous n'avez pas de bilan de la fréquentation?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3565 Non. La seule chose qui avait été présentée dans l'étude d'impact qui était peut-être une donnée qui nous venait de la Ville de Québec, c'était au niveau de la piste cyclable, parce qu'il y avait un compteur qui avait été installé par la Ville. Donc ça, c'est dans l'étude d'impact.

3570 C'est vraiment la seule donnée qu'on a. Sinon, on n'a pas vraiment d'information outre qu'une spéculation qu'on a mise – ce qu'on a mis dans l'étude d'impact, qu'on présumait de.

Mais on s'apprête à le faire dans le courant de l'été.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3575 Quand vous parlez des cinq cent mille (500 000) utilisateurs qui vont fréquenter la phase 3, est-ce que ça inclut ceux de la phase 1, est-ce que ce sont les mêmes?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

3580 En fait, cinq cent mille (500 000), je sais pas trop. Ce serait à vérifier, le chiffre.

3585 Mais en fait, c'est sûr que monsieur Lestage vous a présenté des chiffres pour la plage, de capacité. Évidemment, on pense qu'il pourrait y avoir une dilution des utilisateurs. Dans le fond, les gens qui sont sur la phase 1 aujourd'hui risquent de s'étioler dans les deux (2) phases, mais il va y avoir des gens qui vont venir spécifiquement.

3590 C'est très difficile de prévoir l'achalandage. Je dirais qu'on n'avait pas prévu en phase 1 autant d'achalandage, c'est un beau problème, puis c'est valide aussi pour la phase 2. On a un succès qui est supérieur à nos attentes.

Mais c'est très difficile de chiffrer, de faire des prévisions d'achalandage de ce genre de projet-là.

3595 On n'a pas l'information, on peut pas vous soumettre quoi que ce soit. Puis je pense pas
que d'ici la fin du processus du BAPE qu'on ait non plus l'information plus vérifiée,
malheureusement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

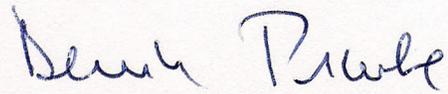
3600 OK. Alors merci beaucoup.

Donc nous allons reprendre ici dans la même salle à sept heures (7 h) ce soir.

Bon souper et à plus tard.

3605 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 23 MAI 2013 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3610 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3615